



Villeneuve  
Saint Georges

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE**  
**DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 30 NOVEMBRE 2017**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**ANNÉE 2017**

**5<sup>e</sup> SÉANCE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la Maire soussignée  
certifie que le compte rendu  
de la présente délibération  
a été affiché dans les délais légaux

**SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le 30 novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri-Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 23 novembre, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER (jusqu'au point n° 7), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Birol BIYIK (jusqu'au point n° 10), Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (jusqu'au point n° 9), Philippe GAUDIN (jusqu'au point n° 8), Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (jusqu'au point n° 9).

**ABSENTS REPRÉSENTÉS**

Laurent DUTHEIL a donné procuration à Marema GAYE  
Charles KNOPFER a donné procuration à Sabah CABELLO SANCHEZ (à partir du point n° 8)  
Christian JONCRET a donné procuration à Marc THIBERVILLE  
Maurice BELVA a donné procuration à Yannick PILATTE  
José GRACIA a donné procuration à Alexandre BOYER  
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Nathalie DINNER  
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX  
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDÉ  
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET  
Jocelyne LAVOCAT a donné procuration à Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (jusqu'au point n° 9)  
Dominique JOLY a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR (jusqu'au point n° 9)  
Kristell NIASME a donné procuration à Philippe GAUDIN (jusqu'au point n° 8)

**ABSENTS NON REPRÉSENTÉS**

Bénédicte BOUSSON-JANEAU  
Birol BIYIK (à partir du point n° 11)  
Mubbashar KHOKHAR  
Imen GUEDDA  
Jean-Paul ESPINAR (à partir du point n° 10)

Philippe GAUDIN (à partir du point n° 9)  
Jocelyne LAVOCAT (à partir du point n° 10)  
Dominique JOLY (à partir du point n° 10)  
Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (à partir du point n° 10)  
Kristell NIASME (à partir du point n° 9)

### **PARTICIPAIENT À LA RÉUNION**

Manuel MENAL, Directeur général des services  
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services  
Jean TOGUYENI, Directeur général adjoint des services  
Agnès BONHOMME, Directrice générale adjointe des services  
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services  
Aurore RANÇON MEYREL, Directrice des Affaires juridiques, des assemblées et des achats publics  
Vincent THIBAUD, Responsable du service des Affaires juridiques et des assemblées

---

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Nadia BEN MOUSSA** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M. Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire

---

### **Mme la Maire**

Nous avons appris le décès de Robert DORÉ le 22 novembre à l'hôpital de Villeneuve, à l'âge de 81 ans. Je pense que nous sommes nombreux à l'avoir connu comme une personnalité qui comptait dans la vie de Villeneuve-Saint-Georges. Il était président du Comité d'entente des anciens combattants et a été conseiller municipal de 2003 à 2008. Il participait en particulier à la Commission santé, troisième âge et aide sociale. Je vous propose une minute de silence pour lui rendre hommage.

*Une minute de silence est observée en l'honneur de Monsieur Doré.*

### **DÉCLARATION LIMINAIRE DE MADAME LA MAIRE**

### **Mme la Maire**

Mesdames, messieurs, chers collègues, « il sera bientôt trop tard ». Ce sont les mots de 15 000 scientifiques de 184 pays et parmi eux un millier de Français. Ils lancent un nouvel appel à la mobilisation de l'opinion publique et des autorités publiques face à la dégradation de notre environnement et pour la survie de l'humanité. Toutes les préconisations qu'ils formulent méritent l'attention et doivent susciter des débats afin de déboucher sur l'action concrète, utile, individuelle, mais surtout collective au travers de politiques publiques audacieuses.

Ils ont raison, car depuis leur précédent appel en 1992, leurs études montrent l'aggravation de l'état de la planète résultant de la pression exercée par l'activité humaine. Climat, biodiversité, ressources naturelles et humaines, tout passe à la moulinette du système capitaliste. Une autre utilisation de l'argent et un autre monde s'imposent pour construire un nouveau mode de développement, de production et de consommation respectueux de l'environnement. Les milliards enfouis dans les paradis fiscaux sont aujourd'hui un véritable enfer face à ces défis.

Aux côtés des scientifiques, je veux en tant que maire relayer leur appel et vous dire ma détermination à contribuer à l'émergence d'un raz-de-marée d'initiatives organisées à la base, comme le dit cet appel, pour ouvrir la voie à une révolution sociale et écologique dont nous avons tant besoin.

Nous nous efforçons, à Villeneuve, de prendre toute notre part à ce combat : élaboration d'un agenda 21, actions multiples pour promouvoir un développement durable et comme nous en avons parlé lors du dernier Conseil, en adoptant le contrat d'intérêt national sur Triage avec de grands projets visant notamment au développement du transport ferroviaire de marchandises.

Cet enjeu pour préserver notre environnement est aussi celui que j'ai porté lors du Forum des Acteurs de l'Eau en Île-de-France. Je suis intervenue pour parler de notre projet de renaturation des berges de l'Yerres et de lutte contre les inondations. Cela m'a permis de sensibiliser de nombreux acteurs, des élus notamment, à la nécessité de construire un nouveau cadre réglementaire avec de nouveaux moyens permettant de mettre en œuvre plus rapidement un tel projet.

Deux événements majeurs ont marqué cet automne : *Imagine Villeneuve* et le Festival de la Banlieue. Plus de 1 800 Villeneuvoises et Villeneuvois se sont emparés de la démarche de débats, de rencontres pour imaginer l'avenir de notre ville. C'est un événement qui démontre notre capacité à nous rassembler, à débattre en toute franchise et à construire ensemble une ville pour toutes et tous. Nous vous donnons rendez-vous mercredi 13 décembre au théâtre où nous tirerons ensemble les enseignements de tous ces échanges et nous prendrons des engagements sur les différents sujets qu'ont exprimés fortement les habitants.

C'est également le succès de la deuxième édition du Festival de la Banlieue, placée cette année sous le signe de la culture. Comme la première édition, nous avons voulu montrer que notre ville, populaire et métissée, malgré les difficultés auxquelles se heurtent ses habitants, est aussi le lieu de tous les possibles. La qualité, la richesse des échanges et des initiatives l'ont démontré : j'en suis très heureuse. Au total, ce sont près de 1 400 personnes qui ont participé aux diverses initiatives qui ont jalonné ces quinze jours de festival.

Pendant quinze jours, nous nous sommes saisis de la culture pour aborder des questions de sociétés importantes, avec des sketches pour débattre des inégalités scolaires, la réalisation d'un film pour l'engagement citoyen, en passant par la culture et le sport pour incarner la résistance du peuple palestinien. Pendant quinze jours, autour d'expositions, de conférences, de débats, de concerts, de projections, de visites de quartiers, chacune et chacun a eu l'occasion, avec respect, esprit, intelligence, créativité d'apprendre, de regarder, de tolérer, de confronter, de rassembler, d'échanger, de partager, de dire « Vivre et construire la banlieue ».

À cette occasion, nous avons eu l'honneur d'avoir Zahia Ziouani, première chef d'orchestre et directrice de l'orchestre symphonique Divertimento comme marraine du festival et dont le concert de musique symphonique au théâtre fut d'une grande qualité. Zahia Ziouani est très sensible aux problématiques d'accès à la culture pour tous et nous aurons le plaisir de la retrouver prochainement dans le cadre de projets ambitieux permettant de sensibiliser les Villeneuvois à la promotion notamment de la musique symphonique et lyrique. Elle a accepté de revenir nous voir et de participer à tout ce travail. Merci à Elsa BARDEAUX pour son engagement, aux services et aux associations partenaires pour la réussite de cet événement.

Le Festival de la Banlieue fut également l'occasion de découvrir l'exposition photo du projet « La rue de Paris, le centre-ville au cœur de l'objectif » mené en partenariat avec le Conseil régional. Je veux saluer Julia MORO pour son investissement ainsi que la direction des archives et de la valorisation du patrimoine. Ce projet a pour objectif de valoriser le patrimoine matériel et immatériel du centre-ville par son histoire et de permettre aux habitants de se réapproprier ce quartier qui est au cœur du programme national de réhabilitation des quartiers anciens dégradés. À l'heure où Villeneuve évolue, l'enjeu est d'autant plus grand de garder en mémoire un riche passé et de faire le lien avec l'avenir. Pour relier la question de la ville et des quartiers à celle de la mémoire et des souvenirs, nous avons souhaité donner la parole aux habitants, car elle raconte les histoires de vie des personnes. Aussi, depuis le 6 novembre, vous avez pu découvrir cette aventure humaine sous la forme d'un parcours

photographique dans les rues du centre-ville. Pour ceux qui n'en ont pas encore eu l'occasion, je vous invite vraiment à la visiter.

Je veux saluer aussi Sylvie RICHETON et notre service Petite Enfance pour avoir contribué au succès de cette belle initiative du train de la petite enfance et de la parentalité, projet porté par l'association *Ensemble pour l'éducation de la petite enfance* et la SNCF qui s'est terminé le 22 novembre à Triage après avoir fait escale dans quinze gares à travers la France. Plus de 200 personnes, familles, enfants, professionnels de la petite enfance et habitants ont pu partager, découvrir, apprendre et se former au développement de l'enfant.

Samedi dernier a eu lieu la traditionnelle cérémonie d'installation du Conseil municipal des enfants. Ils y participent comme toujours avec esprit, générosité, volonté et avec la détermination d'améliorer le quotidien de tous, la solidarité et le vivre ensemble. Cette année encore, leurs actions et activités ont été riches. Ils ont entre autres organisé une balade à vélo dans la ville, le bal de la solidarité au profit des Restos du Cœur et de la Croix-Rouge. Ils ont participé à des initiatives proposées par les services municipaux, je pense notamment à l'opération propreté organisée par la municipalité sur le Plateau après celle organisée depuis le quartier des Écrivains jusqu'aux HBM ou encore la visite de la Cité de l'immigration avec les seniors dans le cadre de la Semaine des mémoires.

Ce mercredi, j'ai présidé notre réunion plénière du CLSPD aux côtés de la sous-préfète et de la procureure et en présence de tous les acteurs partenaires, dont le commissaire qui est toujours aussi présent au sein de cette instance. C'était un moment important de partage d'informations, d'analyses, mais aussi d'élaboration d'actions comme l'amélioration des relations police/population, la prévention et la lutte contre l'alcoolisation sur la voie publique, la mise en œuvre de la vidéoprotection. À cette occasion, nous avons présenté les missions de la nouvelle direction de la tranquillité publique que nous avons créée au sein de l'administration et qui vise à renforcer et à rendre plus efficace notre engagement sur ces sujets.

Je voudrais finir en rappelant quelques initiatives importantes dans les jours à venir, notamment la fête du relais d'assistantes maternelles ce week-end, le marché de Noël organisé avec la complicité de l'union des commerçants et artisans de Villeneuve sur la place des HBM et le concert du conservatoire au théâtre pour la journée de mobilisation en faveur du Téléthon.

## **Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT**

### **M. BIYIK**

J'aurais quelques questions concernant l'acquisition n° 128. Je voulais connaître le sujet du désaccord et la somme demandée par le plaignant, la SARL Le Titanic 2.

### **Mme la Maire**

C'est un arrêté de péril. Nous vous transmettrons les éléments si vous le souhaitez.

### **M. BIYIK**

J'aurais une question concernant la décision n° 147. Vous parlez « d'une durée de trois ans à compter de sa notification ». Pourrions-nous connaître la date, si c'est une date passée ou à venir ?

### **Mme la Maire**

C'est le 27 octobre.

**M. BIYIK**

Je finirais sur la décision n° 151. Vous parlez du remplacement de la couverture amiantée. Pourquoi avoir attendu aussi longtemps pour remplacer cette couverture et pourquoi est-ce fait de façon partielle, sachant que l'amiante est interdite depuis dix ans ?

**M. HENRY**

La couverture fait l'objet d'un remplacement suite à des fuites. Son remplacement prend en compte le fait qu'elle est amiantée.

**Mme la Maire**

De nombreuses toitures sont amiantées et nous procédons à leur remplacement au fur et à mesure

**M. POIRET**

Il existe deux règles pour l'amiante : soit le remplacement est fait après un DTA, soit un confinement est réalisé quand le remplacement est impossible pour des raisons financières ou techniques. Je ne voudrais pas donner l'impression que les enfants sont en danger alors qu'il n'y a pas de risque. Je tiens à être clair parce que beaucoup de choses circulent sur l'amiante. La règle n'est pas de l'interdire au sens où il ne doit plus y en avoir parce qu'il est parfois impossible techniquement de la retirer. La règle est de confiner ou de retirer.

**Approbation du compte rendu analytique du 28 septembre 2017**

**M. FAÏSSE**

Jé n'ai pas trace de mon intervention sur le point 19 à propos de la maison des artistes.

**Mme la Maire**

Pourriez-vous nous rappeler la teneur de vos propos à ce sujet ?

**M. FAÏSSE**

Tout à fait. J'avais dit que je m'associais au nom que je trouvais bien choisi et je faisais une petite réflexion sur le passé trotskiste de Frida Kahlo.

**Mme la Maire**

Nous le rajouterons puisque vous l'avez dit.

**Le Conseil municipal,**

**Par 36 voix pour,**

**Birol BIYIK s'étant abstenu,**

**Approuve le compte rendu analytique du 28 septembre 2017.**

## **Urbanisme**

### **1. Acquisition amiable d'un terrain sis 81 chemin des Pêcheurs et démolition du bâti**

#### **M. KNOPFER**

La Commune a engagé un projet de renaturation des berges de l'Yerres en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui soutient ce projet en subventionnant des acquisitions foncières et des démolitions des bâtis à hauteur de 60 % et le Conseil départemental du Val-de-Marne à hauteur de 20 %. Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie peut avancer sans frais la somme restant à la charge de la Commune, soit 20 % remboursables par annuité fixe sur quinze ans. Il s'agit du terrain sis 81 chemin des Pêcheurs, d'une superficie de 1 964 m<sup>2</sup> et d'une surface habitable de 106 m<sup>2</sup>. Le prix d'acquisition du bien et de la parcelle cadastrée a été fixé après négociation entre la Commune et le propriétaire à 285 000 € sur la base de l'estimation faite par France Domaine. Or, il a été constaté la présence de nombreux déchets sur la parcelle dont l'enlèvement est chiffré à 7 260 € TTC. Afin de permettre une action simultanée entre l'enlèvement et la sécurisation des biens, la Commune va procéder à ces travaux de manière concomitante. Toutefois, les dépôts étant antérieurs à l'acquisition du bien par la Commune, leur enlèvement est à la charge du propriétaire qui consent une réfaction du prix de vente. Le prix final d'acquisition est donc de 277 380 €.

#### **M. BIYIK**

C'est une bonne chose que le terrain soit nettoyé sachant que la pollution due au ruissellement provoque une contamination de l'Yerres. Je me demandais si vous aviez prévu la même chose sur les autres terrains situés dans ce secteur et qui contiennent des déchets.

#### **Mme la Maire**

Oui, bien sûr. C'est une action faite systématiquement et qui sera reconduite.

#### **Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve l'acquisition à l'amiable d'un terrain sis 81 chemin des Pêcheurs, parcelles cadastrées AR 140-144, d'une superficie de 1 964 m<sup>2</sup>, comportant un bâti de 106 m<sup>2</sup>, au prix de 277 380 €,**

**Autorise la Maire à signer les actes correspondants,**

**Autorise la prise en charge financière de la taxe foncière au prorata du jour de la signature de l'acte notarié,**

**Sollicite auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'avance sans frais de la somme restante pour l'acquisition du bien susvisé ainsi que le versement d'acomptes par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental du Val-de-Marne,**

**Autorise la Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants,**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget des exercices considérés.**

### **Renouvellement urbain**

- 2. Autorisation donnée au Syndicat mixte d'Action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) de céder à l'EPA ORSA les biens acquis dans le cadre de la ZAC multisites du centre-ville, au 74 rue de Paris**

#### **Mme DINNER**

Dans le cadre du PNRQAD, une stratégie de maîtrise foncière a été mise en place visant à mobiliser le Syndicat mixte d'Action foncière du Val-de-Marne (SAF 94) qui assure le portage foncier de différentes parcelles. Le calendrier des opérations du centre-ville conduit l'EPA ORSA à acquérir l'intégralité des appartements situés dans ce périmètre. Il est nécessaire que le Conseil municipal délibère afin que le SAF 94 puisse vendre lesdits biens à l'EPA ORSA.

#### **M. BIYIK**

Les biens sont issus d'un portage foncier. L'extinction était prévue en juin ou juillet 2017, c'est-à-dire une date dépassée. Le portage est-il directement vendu à l'EPA ORSA ou la Ville l'achète-t-elle pour le revendre à l'EPA ORSA ? À la base, le portage était prévu entre SAF 94 et la Ville.

#### **Mme DINNER**

Si vous relisez la délibération, il est noté « afin que le SAF 94 puisse vendre lesdits biens à l'EPA ORSA ». Par contre, il faut que le Conseil municipal délibère afin de substituer l'EPA ORSA à l'obligation qui était faite à la Commune, de se porter acquéreur. C'est bien une opération entre le SAF 94 et l'EPA ORSA.

#### **M. BIYIK**

Dans la convention initiale que vous avez signée avec le SAF 94, l'EPA ORSA n'intervenait pas. Ma question est de savoir si légalement, l'EPA ORSA a le droit de se substituer à vous.

#### **Mme DINNER**

Oui et nous autorisons la cession. Par contre, je ne peux pas laisser dire ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire si « l'EPA ORSA a le droit », comme si nous allions passer une délibération alors qu'il ne l'aurait pas. L'EPA ORSA est quand même un organisme reconnu par l'État.

**Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve les comptes conventionnels ci-annexés pour chacun de ces deux biens,**

**Autorise la cession conventionnée à l'EPA ORSA des lots n° 14 et n° 15 appartenant au SAF 94 au sein de la copropriété située au 74, rue de Paris dans le cadre de la ZAC multisites,**

**Autorise la Maire à signer tous les actes correspondants à la présente délibération.**

### **3. Instauration d'un périmètre d'étude sur le Quartier Nord de Villeneuve-Saint-Georges**

#### **Mme DINNER**

L'objet de cette délibération est d'instaurer un périmètre d'étude, c'est-à-dire un secteur où une veille réglementaire va être instituée dans le cadre du Nouveau Programme national de Renouvellement urbain (NPNRU) pour le Quartier Nord, en l'absence de contraintes réglementaires effectives dans le cadre des projets ANRU. L'instauration de ce périmètre permet à la Commune de surseoir à statuer sur des demandes d'autorisations qui concernent des travaux, constructions ou installations, si les caractéristiques des projets sont de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuses les futures opérations d'aménagement dans le cadre du projet.

Le périmètre est relativement large afin de correspondre au secteur de réflexion des études urbaines du NPNRU du Quartier Nord qui vont être lancées dès 2018 afin de prendre en compte l'ensemble des dynamiques : territoriales, urbaines, sociales, économiques et environnementales. Il ne s'agit en aucun cas d'un périmètre foncier qui permettrait d'exproprier des propriétaires, même si un droit de délaissement existe. Le droit de délaissement est la possibilité pour le propriétaire de mettre en demeure la Ville d'acquérir le bien. Ce droit existe afin de protéger lesdits propriétaires et de se prémunir des abus.

Concernant le tissu pavillonnaire privé qui est au-delà de la rue Thimonier jusqu'au patrimoine d'ICF Habitat de la Passerelle, il n'est pas directement concerné par les évolutions prévues dans le cadre du NPNRU. De fait, la ville n'utilisera pas de sursis à statuer si un projet d'extension d'un petit propriétaire se trouve dans ce secteur. Le périmètre d'étude a une durée de vie de dix ans, alors qu'un sursis à statuer a une durée de vie de deux ans

#### **M. GAUDIN**

Je ne suis qu'à moitié rassuré. Vous nous dites qu'à ce jour, la Ville n'est pas obligée de surseoir à statuer, mais c'est quand même une contrainte supplémentaire qui va peser sur les propriétaires situés dans ce secteur. Vous nous dites que le projet peut mettre une dizaine d'années à voir le jour, ce qui veut dire que dans certains cas, des propriétaires peuvent déposer un permis de construire pour valoriser leur bien et vous seriez en droit de le leur refuser parce qu'ils sont dans le périmètre de l'ANRU. C'est une menace qui pèse sur les propriétaires de ce secteur qui n'ont rien demandé et qui vont voir leur bien dévalorisé. Si, comme vous venez de le dire, il existe peu de chance que cela se produise, pourquoi ne pas sortir la zone pavillonnaire de ce périmètre ? Ainsi, cette menace n'existerait plus et nous serions complètement rassurés.

#### **Mme DINNER**

Le droit à surseoir n'est pas pour faire de la valorisation foncière. C'est un autre dispositif. C'est de la maîtrise foncière. Nous sommes dans le cadre du NPNRU et de ses grands projets. Nous avons pris un périmètre très large parce que nous ne pouvons pas « saucissonner » la Ville. Il y a aussi le patrimoine de la Sablière avec une zone pavillonnaire entre les deux. Pour les petits propriétaires, les règles d'urbanisme classiques s'appliqueront. Nous n'allons pas ajouter quelque chose. Ce droit a été mis en place surtout pour les immeubles ou copropriétés, pour éviter de nous retrouver avec des projets qui ne correspondent pas à l'ensemble du projet du NPNRU – qui regroupent de nombreux partenaires comme l'État, la Région, le Département, l'ANRU – et avec lesquels nous pourrions nous trouver en difficulté.

#### **Mme la Maire**

Il s'agit d'avoir un périmètre pertinent, suffisamment large, qui permet de considérer l'ensemble du quartier et non uniquement l'habitat social ou privé. Il s'agit de prendre en



compte la réalité de l'ensemble du quartier et des dynamiques sociales, environnementales, économiques qui peuvent exister en son sein. Nous n'allons pas nous amuser à poser des problèmes lors des ventes de pavillons dans le secteur. Ce n'est pas du tout la démarche.

**Mme DINNER**

Rassurez-vous, au vu de la situation du contexte budgétaire, la ville ne va pas acheter les pavillons.

**M. GAUDIN**

Comme vous l'avez dit, c'est une réflexion sur l'ensemble du quartier dans lequel se trouvent des propriétés individuelles et le risque est de dévaluer le bien de ces propriétaires du fait de cette menace d'aménagement du quartier.

**Mme la Maire**

Il faut m'expliquer comment les démarches de renouvellement urbain que nous pratiquons sur la ville, et en particulier celles que nous allons mener sur le Quartier Nord, vont dévaloriser les pavillons. C'est le contraire.

**M. GAUDIN**

Individuellement, non.

**Mme la Maire**

Nous allons travailler sur tout ce qui va faire la richesse d'un quartier, y compris la question des commerces et des entreprises, tout ce qui peut être de nature à valoriser le quartier.

**M. GAUDIN**

C'est une vision globale sur le quartier que je partage. Par contre, dans ce périmètre, si un propriétaire décide de faire des travaux sur sa maison, sur sa propriété ou sur son immeuble, on risque de lui opposer cet aménagement.

**Mme la Maire**

Non. Ce n'est pas l'objet.

**M. GAUDIN**

Il y a un risque d'opposition à statuer et le permis ne sera pas accordé. Dans le texte, il est noté : « Néanmoins, la Commune n'est pas obligée d'opposer des sursis à statuer ». Je suis d'accord que ce n'est pas obligation, mais la Ville décide au cas par cas.

**Mme la Maire**

Il faudrait que ce projet du propriétaire en question soit contraire au NPNRU. Je ne vois pas pourquoi il y aurait de tels cas.

**M. GAUDIN**

Sans que ce soit contraire, ça peut être un propriétaire en bordure d'un aménagement sur ce territoire et on va lui expliquer que son permis de construire n'est pas accordé parce que dans deux ou trois ans, on va peut-être l'exproprier pour une traversée ou un rond-point.

**Mme la Maire**

Hors NPNRU, nous pouvons décider d'octroyer ou pas un permis de construire.

**M. GAUDIN**

S'il respecte les règles, vous l'accordez.

**Mme la Maire**

En effet, mais si le permis de construire va à l'encontre de l'aménagement prévu par la Ville, et inscrit dans les faits, nous pouvons nous y opposer.

**Mme DINNER**

Vous parlez de dévalorisation, je vous répondrais que c'est l'immobilisme qui dévalorise. Le projet sur ce quartier ne peut qu'apporter une valorisation pour les petits propriétaires.

**M. BIYIK**

Vous avez parlé du droit de délaissement et du Code de l'urbanisme. L'article L.233 parle d'une obligation. Vous écrivez que « *dans ce cas, la Commune peut être tenue d'acquérir le bien comme en matière d'expropriation* ». En fait, la Commune est tenue d'acquérir. J'ai l'article L.233 qui dit le contraire de ce que vous avez écrit.

**Mme la Maire**

Le propriétaire peut mettre en demeure la ville d'acquérir le bien. Le droit de délaissement se situe du côté du propriétaire pour le protéger et le prémunir des abus. Ce droit va dans le sens des interrogations de Monsieur GAUDIN.

**M. BIYIK**

C'est au profit du propriétaire donc la Commune est tenue d'acquérir le bien.

**Mme la Maire**

Si le propriétaire le demande, évidemment.

**Le Conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) ayant voté contre, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) s'étant abstenus,**

**Crée un périmètre d'étude sur le Quartier Nord selon le plan annexé à la présente délibération afin de prendre en considération le projet d'aménagement sur le quartier Nord en lien avec le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU),**

**Décide que la procédure du sursis à statuer pourra être appliquée à toute demande d'autorisation de travaux, construction ou installation à l'intérieur dudit périmètre,**

**Indique que la présente délibération fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Val-de-Marne, d'un affichage en mairie pendant un mois et que le périmètre d'étude reporté sur le plan joint sera consultable à la mairie de Villeneuve-Saint-Georges,**

**Autorise la Maire à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération.**

## Politique de la Ville

### **4. Approbation du rapport 2017 portant sur la mise en œuvre 2015-2016 du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges**

#### **Mme la Maire**

La compétence de la politique de la ville a été transférée au territoire donc c'est le Conseil de territoire qui approuvera le bilan annuel proposé, considérant l'avis rendu par le Conseil municipal. Le présent rapport fait le bilan de la mise en œuvre du Contrat de Ville pour 2015 et 2016. Ce bilan des deux premières années de mise en œuvre témoigne de la priorité donnée par la Commune et ses partenaires aux actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation qui représentent près de 55 % du total des actions, dont quatre pour le PRE, dix portées par des associations locales. Au titre du PRE, je citerais les clubs *Coup de pouce lecture* pour les élèves de CP.

La lutte contre les discriminations, axe transversal du Contrat de Ville, irrigue toutes les actions sélectionnées par la Commune et ses partenaires pour bénéficier des crédits de la politique de la Ville, en particulier les associations sportives ou culturelles.

La Commune a souhaité orienter son effort, les crédits de l'État et de ses partenaires vers les actions permettant de développer le lien social et l'accès aux droits. Elle soutient en particulier les associations de quartier ainsi que le centre social Asphalte dans leurs projets favorisant la mixité et le vivre ensemble.

Dans le domaine de la santé, les actions de prévention menées par le centre municipal de santé Henri-Dret ont été intégrées comme *J'ai 18 ans et je me soigne*, réalisé avec le concours du service municipal de la jeunesse.

La Commune a aussi mobilisé ses partenaires pour la mise en place d'actions d'envergure dans le domaine du développement économique et de l'emploi. Je citerais les barnums de l'emploi ou la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics. Dans le cadre de l'accompagnement de tous les projets urbains, je ne développe pas le PNRQAD, le NPNRU, la redynamisation du quartier de Triage. La Municipalité s'est engagée à intensifier les moyens dédiés à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires d'une part et à la valorisation des espaces urbains d'autre part.

La mise en place de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties a permis aux bailleurs, grâce à l'effort financier important de la Commune et de l'État, de développer leurs actions d'entretien de leur patrimoine et de développement social urbain.

Les actions menées par la direction des archives et de la valorisation du patrimoine ont permis de valoriser le patrimoine matériel et immatériel de la Ville. J'ai cité dans mon introduction l'exposition en centre-ville qui a été menée en partenariat avec la région Île-de-France.

La programmation 2017 des crédits politiques de la Ville répond aux mêmes objectifs et développe encore davantage les efforts de la Ville et de ses partenaires pour améliorer l'égalité entre les territoires. Nous aurons une évaluation à mi-parcours, en 2018, du Contrat de Ville de Villeneuve-Saint-Georges.

#### **M. FAÏSSE**

J'ai bien écouté toutes vos réussites en matière de jeunesse, d'éducation et de santé. Vous oubliez de dire que six SDF dorment chaque nuit dans le hall de la gare de Villeneuve, et ce, depuis plusieurs mois. En ce moment, avec les températures qui baissent, je pense que ça devient dangereux. Il serait facile de les loger dans les logements inhabités du quartier Carnot.

#### **Mme la Maire**

Cette situation a été portée à la connaissance du CCAS. Chaque fois que l'on m'informe de ces situations, je le transmets au CCAS afin de permettre à ces personnes d'avoir un

hébergement d'urgence. Il ne faut pas hésiter à nous le signaler et nous prenons toujours les mesures nécessaires. Malheureusement, dans notre société, des personnes se retrouvent à la rue et chaque fois que nous en avons connaissance, nous intervenons. Je demande systématiquement à nos services de faire le maximum pour qu'ils ne restent pas dehors. C'est une réalité à Villeneuve-Saint-Georges comme partout ailleurs en France et en particulier en région parisienne.

**Mme MARIE DE FICQUELMONT**

Je suis assez étonnée de ce que vous dites. Il y a deux ans, j'avais fait une intervention au sein du Conseil municipal et je vous avais remis un courrier le même jour pour vous poser des questions écrites sur la question des sans-abris qui résident dans les halls de gare et qui n'ont pas de logements l'hiver. Je vous avais demandé de mettre en place un logement d'urgence dans les logements libres qui se trouvent au niveau de Carnot/rue de la Marne.

**Mme la Maire**

Il existe des centres d'hébergement en Île-de-France et le CCAS n'a pas vocation à héberger ces personnes sur place.

**Mme MARIE DE FICQUELMONT**

Je peux apporter à la prochaine réunion la réponse écrite que vous m'avez donnée qui était un refus de votre part. J'ai écouté votre réponse d'aujourd'hui, mais ça fait deux ans que la question vous a été soumise.

**Mme la Maire**

Je réponds à toutes les questions qui me sont posées.

**Mme MARIE DE FICQUELMONT**

C'est quand même à vous d'aller sur le terrain afin que nous ne soyons pas obligés de vous le faire remonter. Nous l'observons sur le terrain parce que nous y sommes. C'est quand même à vous de faire votre travail, Madame la Maire. Nous faisons remonter les informations et nous avons toujours des fins de non-recevoir.

**Mme la Maire**

Mon courrier devait vous expliquer que notre CCAS va appeler le 115 et mettre ces personnes en relation avec les centres d'hébergement d'urgence, ce qui relève de la responsabilité de l'État.

**Mme MARIE DE FICQUELMONT**

Je vous en ai parlé, il y a deux ans. Il fallait le faire à l'époque.

**Mme la Maire**

Nous sommes confrontés à cette situation tous les jours et je peux compter sur mes services pour procéder à toutes les actions nécessaires en la matière. Encore une fois, c'est de la responsabilité de l'État. Je ne vais pas vous réexpliquer le mécanisme. Je voudrais que nous nous en tenions au sujet que je viens de présenter sur le Contrat de Ville. Cette question n'est pas dans le Contrat de Ville.



**Le Conseil municipal,**

**Par 26 pour,**

**Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Philippe GAUDIN**

(pour son compte et celui de Kristell NIASME), Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,

**Donne un avis favorable au rapport 2017 ci-annexé portant sur la mise en œuvre 2015-2016 du Contrat de Ville,**

**Autorise la Maire à transmettre le présent avis au conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly-Seine-Bièvre.**

<b>FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES</b>
---

**Administration Générale**

**5. Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) : Modification de sa composition et désignation des représentants de la commune**

**Mme la Maire**

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, la Commune a créé une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) par délibération du 9 juillet 2003, composée de cinq représentants du Conseil municipal, deux représentants de l'association locale et présidée par le maire. Cette commission a pour vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif de ces services. Elle examine chaque année le rapport établi par les délégataires de service public. Elle est également consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur tout projet de délégation de service public.

À la suite des élections municipales de mars 2014, le Conseil municipal a procédé le 22 mai 2014 à une nouvelle désignation des membres de la CCSPL au scrutin proportionnel, au plus fort reste, selon les mêmes modalités que celles prévues par la délibération de 2003. Les cinq sièges de membres du Conseil municipal ont été répartis comme suit : quatre sièges pour la majorité et un siège pour la liste *Agir pour Villeneuve*.

À la suite d'un recours par un jugement du tribunal administratif de Melun, en date du 13 avril 2016, confirmé par un arrêt du 11 octobre 2017 rendu par la Cour administrative d'Appel de Paris, la délibération de désignation des membres de la CCSPL en date du 22 mai 2014 a été annulée au motif que les différentes tendances politiques, telles qu'elles existaient à la date de la formation de la CCSPL, n'étaient pas représentées.

Afin d'appliquer l'arrêt rendu le 11 octobre 2017 par la Cour administrative d'Appel de Paris, il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres de la CCSPL en s'assurant de la représentation de l'ensemble des tendances politiques siégeant au Conseil municipal tout en respectant le principe de proportionnalité entre les différentes tendances. Pour le faire, il est proposé de désigner les membres de la CCSPL selon le principe suivant : neuf sièges répartis entre les différentes listes déposées selon le principe d'un scrutin proportionnel au plus fort reste et toute liste qui n'aurait pas obtenu de siège à l'issue de ce scrutin disposerait d'un siège qu'on appelle le « siège socle ».

Au vu du résultat du vote, le Conseil municipal actera le nombre total de représentants du Conseil municipal au sein de ladite CCSPL. Je vous propose de procéder au déroulement du scrutin qui doit se dérouler à bulletin secret. Néanmoins, le dernier alinéa de l'article L.2121-21 issu de la loi de 2004 donne la possibilité au Conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à bulletin secret.

**Un intervenant**

Oui, c'est mieux.

### **Mme MARIE DE FICQUELMONT**

Avant le vote, je voudrais faire une intervention. J'interviens au nom de mon groupe *Villeneuve, tous unis, c'est le moment (divers pluriel)*.

Dans votre présentation, vous dites qu'un recours a été déposé. C'est un recours que j'ai fait avec monsieur Dominique JOLY contre votre délibération qui désignait de manière non démocratique les membres de la Commission consultative des services publics locaux puisqu'un groupe entier, *Villeneuve-Saint-Georges Sécurité*, n'y était pas représenté. Votre délibération portait atteinte au principe de la représentation proportionnelle exigé par la loi et à l'expression de toutes les tendances politiques présentes au Conseil municipal.

Toutes les tendances politiques doivent être représentées au sein de cette Commission. En conséquence, toutes les délibérations qui relèvent de la compétence de la Commission consultative des services publics locaux étaient votées jusqu'à ce jour de manière antidémocratique en raison de votre refus continu et persistant de vous soumettre à l'exigence légale de la représentation proportionnelle. Le tribunal, en première instance, par un jugement du 13 avril 2016 avait pourtant annulé la délibération litigieuse et illégale et vous avait enjoint de réunir à nouveau le Conseil municipal pour adopter une nouvelle délibération désignant les membres de la Commission dans le respect du principe de la proportionnalité et de l'expression pluraliste des élus. En vain, vous refusiez toujours de vous soumettre à loi et à la démocratie.

J'ai fait une procédure à mes frais. Je ne perçois pas l'argent du contribuable, mais vous, en tant que maire, vous le percevez. Pensez-vous qu'il convient de dépenser l'argent du contribuable, des Villeneuvois, dans une procédure où il est évident que vous êtes dans votre tort, tant le système démocratique prévu par la loi a été bafoué ? À l'issue du jugement, j'ai cru que vous reviendriez à la raison, mais là encore, en vain. Je vous avais d'ailleurs demandé l'exécution immédiate du jugement, exécution que vous avez refusée sous prétexte que vous aviez fait appel alors que le jugement était d'exécution immédiate avec injonction. Là, la Cour d'appel me donne raison, comme vous le constatez, et vous vous soumettez enfin aux exigences de l'arrêt. Elle me donne raison puisqu'elle annule votre délibération, car, comme nous le soulevions, elle ne respectait pas le principe de la représentation proportionnelle puisque toutes les tendances politiques n'étaient pas représentées. Vous avez fait deux procédures d'appel inutiles puisque vous demandiez l'annulation du jugement et la suspension du jugement, là encore aux frais des contribuables. Avec la procédure d'instance, cela fait trois procédures inutiles.

Je vous remercie effectivement de vous soumettre enfin à la loi et aux décisions de justice. J'espère que chaque tendance politique présente actuellement au Conseil municipal, c'est-à-dire formée au sein du Conseil municipal, sera enfin représentée au sein de la Commission consultative des services publics locaux.

### **Mme la Maire**

Je tiens à préciser que la loi ne fixe pas de règle pour l'élection de la CCSPL. Nous avons pris en considération d'autres règles comme celles de la Commission d'appel d'offres. Là, on nous demande de prendre en compte les règles des commissions municipales. Je vous ferais remarquer, madame MARIE DE FIQUELMONT, que c'est vous qui faites dépenser de l'argent aux contribuables pour ce type de procédure puisque vous avez fait un recours pour la représentation concernant les commissions municipales et là, vous avez perdu.

### **Mme MARIE DE FICQUELMONT**

J'ai perdu parce que mon avocat n'a pas fait le travail. Il n'a pas déposé mes conclusions dans le délai. Le problème était sur la procédure et non sur le fond. Quoi qu'il en soit, vous êtes obligée de revoter la désignation des membres de la Commissaire consultative des services publics locaux parce qu'elle n'était pas conforme à la loi sinon les juges ne l'auraient pas

annulée. Ils jugent conformément au droit. Le nombre de sièges prévus initialement dans cette Commission n'était pas assez nombreux pour permettre le respect des principes de la démocratie locale. Il fallait donc refaire une délibération. Vous êtes dans votre tort. Le juge n'annule pas si la délibération est conforme à la loi.

### **Mme la Maire**

Une décision de justice a été rendue et je la respecte. Dont acte et nous allons procéder au vote.

### **Le Conseil municipal,**

**Décide du mode de désignation des représentants de la commune au sein de la Commission consultative des services publics locaux comme suit :**

- **9 sièges répartis entre les différentes listes selon le principe d'un scrutin proportionnel au plus fort reste,**
- **un socle de 1 siège pour chaque liste déposée qui n'aurait pas obtenu de siège au scrutin proportionnel.**

**Décide d'adopter le scrutin public pour la désignation des représentant·e·s du Conseil municipal à la Commission consultative des services publics locaux,**

**Procède à la désignation des représentant·e·s du Conseil municipal à la Commission consultative des services publics locaux selon les critères précités,**

**Prend acte qu'à l'issue de la désignation de la CCSPL et en application du socle de 1 siège par liste déposée, celle-ci sera composée de 11 membres du Conseil municipal,**

### **Résultat du vote :**

- Liste *Front de gauche* : 20 voix soit 5 sièges à la proportionnelle au plus fort reste
- Liste *PS-PRG* : 6 voix soit 2 sièges à la proportionnelle au plus fort reste
- Liste *Agir pour Villeneuve* : 4 voix soit 1 siège à la proportionnelle au plus fort reste
- Liste déposée par Birol BIYIK : 2 voix soit 0 siège à la proportionnelle au plus fort reste
- Liste *Villeneuve tous unis, c'est le moment* : 1 voix soit 0 siège à la proportionnelle au plus fort reste
- Liste *Villeneuve-Saint-Georges Sécurité* : 3 voix soit 1 siège à la proportionnelle au plus fort reste

Deux listes n'ont pas obtenu de siège à la proportionnelle : Birol BIYIK et *Villeneuve, tous unis, c'est le moment*. Le premier représentant de ces deux listes est élu.

Sont élus Daniel HENRY, Insaf, CHEBAANE, Elsa BARDEAUX, Christian JONCRET, Marc THIBERVILLE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Philippe GAUDIN, Jean-Paul ESPINAR, Birol BIYIK, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT soit 11 membres issus du Conseil municipal.

**Confirme monsieur Thierry VAYRE et monsieur Christian BRUNET en tant que représentants d'associations locales appelées à siéger à ladite commission,**

**Rappelle que la CCSPL est présidée de droit par la Maire ou son représentant.**

## Finances

### 6. Modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP /CP)

#### **M. HENRY**

Il vous est proposé d'approuver les modifications des autorisations de programmes relatives au groupe scolaire Anne-Sylvestre, à la médiathèque rue de Paris, à l'école Paul-Bert et au pôle administratif avec le tableau qui suit.

Pour le groupe scolaire Anne-Sylvestre, les opérations s'élevaient à 9 373 573,73 euros avec une opération à 500 000 euros pour 2017. Nous vous proposons de passer à 368 000 euros pour 2017 et de reporter 132 000 euros sur 2018.

Pour la médiathèque Jean-Ferrat, les opérations s'élevaient à 3 890 000 euros avec des opérations à 2 638 791 euros en 2017 et 655 809 euros en 2018. Il est proposé de mettre 2 198 000 euros en 2017 et 1 096 000 euros en 2018.

Pour le centre social, les opérations s'élevaient à 75 917,40 euros sur 2017. L'opération est à l'identique avec les chiffres réajustés.

Pour l'école Paul-Bert, les opérations s'élevaient à 680 000 euros sur 2017, à 1 750 000 euros sur 2018, à 4 035 000 euros sur 2019 et 620 000 euros sur 2020. Il est proposé de répartir comme suit : toujours 680 000 sur 2017, mais 410 000 euros sur 2018, 1 860 000 euros sur 2019, 3 800 000 euros sur 2020 et 335 000 euros sur 2021.

Pour le pôle administratif, les opérations s'élevaient à 3 540 100 euros en 2017 et 4 019 900 euros en 2018. Il est proposé de laisser 3 540 100 euros en 2017, mais d'inscrire 3 024 000 euros en 2018 et 995 900 euros en 2019.

**Le Conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT et Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) ayant voté contre,**

**Michel FAÏSSE, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,**

**Approuve les modifications des autorisations de programme relatives au groupe scolaire Anne Sylvestre, à la médiathèque rue de Paris, à l'école Paul Bert et au pôle administratif comme suit :**

***Budget supplémentaire 2017 :***

	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL
GS ANNE SYLVESTRE	5 029 611,82	3 844 141,91	500 000,00				9 373 753,73
MEDIATHEQUE FERRAT	163 400,00	432 000,00	2 638 791,00	655 809,00			3 890 000,00
CENTRE SOCIAL	10 776,00	393 306,90	75 917,10				480 000,00
ECOLE PAUL BERT			680 000,00	1 750 000,00	4 035 000,00	620 000,00	7 085 000,00
POLE ADMINISTRATIF			3 540 100,00	4 019 900,00			7 560 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 203 787,82</b>	<b>4 669 448,81</b>	<b>7 434 808,10</b>	<b>6 425 709,00</b>	<b>4 035 000,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>28 388 753,73</b>

**Décide que les modifications des crédits de paiement seront inscrites à la décision modificative n° 2 de 2017 et au budget primitif principal de 2018 de la commune conformément à ce tableau ci-dessous.**



	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	TOTAL
GS ANNE SYLVESTRE	5 029 611,82	3 844 141,91	368 000,00	132 000,00				9 373 753,73
MEDIATHEQUE FERRAT	163 400,00	432 000,00	2 198 600,00	1 096 000,00				3 890 000,00
CENTRE SOCIAL	10 776,00	393 306,90	75 917,10					480 000,00
ECOLE PAUL BERT			680 000,00	410 000,00	1 860 000,00	3 800 000,00	335 000,00	7 085 000,00
POLE ADMINISTRATIF			3 540 100,00	3 024 000,00	995 900,00			7 560 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 203 787,82</b>	<b>4 669 448,81</b>	<b>6 862 617,10</b>	<b>4 662 000,00</b>	<b>2 855 900,00</b>	<b>3 800 000,00</b>	<b>335 000,00</b>	<b>28 388 753,73</b>

## 7. Décision modificative n° 2 - Budget principal et budget annexe théâtre 2017

### M. HENRY

Dans la note présentée, il vous est proposé de procéder à une décision modificative avec de nouvelles dépenses de fonctionnement en vue de la création d'une épicerie solidaire. Comme cette étude a fait l'objet de subvention, il est nécessaire d'inscrire les dépenses correspondantes pour un montant de 2 832 euros.

Le deuxième point est une contribution 2016 au titre de la réussite éducative pour le PRE qui est financé à 100 % dans le cadre de la politique de la Ville. Il est nécessaire de rembourser la partie qui n'a pas été utilisée qui correspond à une contribution 2016 pour un montant de 28 000 euros.

Le troisième point concernant l'annulation de titres sur des services antérieurs. La trésorerie formule la demande d'annulation de titres 2016 sur des frais d'hébergement dans le cadre de travaux d'office pour des montants de 30 176 euros et un titre de 2014 sur une taxe additionnelle à la taxe foncière des propriétés non bâties pour 11 709 euros.

Cette décision modificative concerne aussi des recettes nouvelles. Dans le cadre de la démarche *Imagine Villeneuve*, nous avons proposé à des aménageurs de participer à la co-construction avec les habitants y compris financièrement. Il convient d'inscrire la recette de 50 000 euros qui correspond à leur participation.

Concernant les dépenses nouvelles d'investissement, nous avons une solution logicielle de gestion de la relation avec les citoyens et de dématérialisation du courrier. C'est un projet de la ville et dans ce cadre, elle a sollicité un accompagnement extérieur pour lequel il convient d'inscrire un montant de 20 000 euros. De plus, il faut acquérir des serveurs informatiques. La ville a fait le choix de changer de solution de messagerie au premier trimestre 2018 et pour anticiper au mieux la migration, il convient de prévoir l'acquisition de deux nouveaux serveurs dès la fin de l'année 2017 pour un coût de 26 000 euros.

Nous avons aussi des opérations neutres, c'est-à-dire des jeux d'écriture qui amènent des recettes et des dépenses. Sur les ajustements, nous avons des annulations de rattachement. Des dépenses et recettes rattachées à l'exercice 2016 n'ont pas été soldées en 2017. Il s'agit de dépenses et de recettes relatives aux agents transférés au territoire qui ont compté globalement dans le FCCT. Il convient donc de régulariser la situation comptable pour 2017 pour un montant global de 3 700 000 euros de dépenses et de recettes.

Nous avons aussi des opérations liées aux autorisations de programme pour faire suite à la précédente délibération. Elles doivent être ajustées pour le groupe Anne-Sylvestre et pour la médiathèque. Les réductions de crédit permettent de réduire le recours à l'emprunt prévu au budget pour un montant de 526 000 euros.

Nous avons aussi des virements de crédits. Les crédits suivants étaient prévus au budget. Il est simplement nécessaire de les transférer vers un compte comptable mieux adapté à leur objet :

- 120 euros sont transférés pour l'achat de valisettes pour les ateliers de savoir-être à visée professionnelle ;
- 1 000 euros pour les projets jeunesse ;
- 9 000 euros pour l'informatique des écoles.

Nous aurons aussi une délibération sur le budget annexe du théâtre sur un solde 3 euros pour une régularisation de TVA. Nous sommes tenus de faire cette régularisation puisque la gestion du théâtre et de son activité va être transférée au territoire et nous sommes tenus d'avoir des comptes exacts en fin d'exercice.

**M. GAUDIN**

Concernant l'opération *Imagine Villeneuve* où l'on peut se réjouir de la participation des aménageurs à hauteur de 50 000 euros, quelle est la part qui reste à la charge de la ville ?

**Mme la Maire**

Le coût total sur 2017 et 2018 est de 125 000 euros, dont 50 000 euros financés par les aménageurs. Le coût restant à la ville est de 75 000 euros. Je pense que c'est une somme bien investie compte tenu du résultat de ces rencontres.

**Le Conseil municipal,**

**Par 27 voix pour,**

**Birol BIYIK, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenus,**

**Approuve la décision modificative n° 2 du budget principal 2017 comme présentée dans les tableaux ci-annexés et équilibrée en fonctionnement et en investissement comme suit :**

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 3 788 346,00 €

Recettes : 3 788 346,00 €

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses : -526 071,00 €

Recettes : -526 071,00 €

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve la décision modificative n° 2 pour le budget annexe théâtre 2017, présentant un virement de crédit de 3 € de l'article 673 vers l'article 658.**

**8. Débat d'orientations budgétaires**

**Mme la Maire**

Les orientations budgétaires pour 2018 s'inscrivent dans un contexte de contraintes accrues sur les ressources des collectivités en général, et de la nôtre en particulier. Je ne vais pas m'appesantir sur tous les chiffres qui vous sont donnés dans le rapport, mais je veux souligner quelques éléments importants.

Vous le savez, depuis plusieurs années, les collectivités territoriales ont été soumises à rude épreuve, les pertes de DGF en témoignent. Pour notre ville, de 2013 à 2018, la DGF aura

connu une baisse cumulée de 9,2 millions d'euros soit près de 16 % du budget de fonctionnement de la Ville. En trois ans, de 2013 à 2016, la baisse du déficit de l'État est pour 85 % le fruit des efforts des collectivités locales, dont nos communes.

Aujourd'hui, le Président de la République exige des élus locaux qu'ils réalisent dans les cinq années à venir, 13 nouveaux milliards d'euros d'économie. Il annonce également l'exonération en trois ans de la taxe d'habitation pour les résidences principales de 80 % des ménages ainsi que la volonté d'une refonte globale de la fiscalité locale sans en préciser les orientations et les mécanismes.

Oui, la taxe d'habitation n'est pas juste. Oui, une réforme globale de la fiscalité locale est nécessaire, mais une réforme rendant plus juste l'impôt sur les ménages et surtout un retour à une juste contribution des entreprises au financement des services publics locaux dont elles bénéficient pour le développement de leurs activités. Par exemple, on pourrait augmenter les impôts sur les dividendes des grands actionnaires, des grandes entreprises, mais aussi l'impôt sur la fortune afin de financer les nouveaux moyens dont les communes ont besoin pour développer les nouveaux services publics. Or, c'est tout le contraire qui est proposé. Plus encore, derrière l'idée de pacte girondin de nouveaux contrats entre l'État et les collectivités, c'est un retour en arrière sans précédent sur les lois de décentralisation et une attaque en règle contre les libertés des communes, des départements et des régions. C'est une véritable mise sous tutelle des collectivités.

J'ajoute que nous sommes toujours dans l'attente des orientations du gouvernement sur l'organisation institutionnelle du Grand Paris, qui pourraient avoir des conséquences extrêmement graves si elles se traduisaient par une métropole intégrée et centralisée, réduisant comme peau de chagrin, les compétences et les capacités d'agir des collectivités. C'est par exemple tout le sens de la campagne de mobilisation du département du Val-de-Marne pour des services publics locaux et contre les risques de suppression des départements, campagne à laquelle je m'associe pleinement.

Je partage également le cri d'alarme poussé par de nombreux maires de toutes sensibilités politiques. Mardi dernier, l'association des maires du Val-de-Marne a adopté à l'unanimité une motion demandant le maintien de la commune comme socle de l'intercommunalité, le maintien des départements en petite couronne, une métropole fondée sur la volonté des communes, voire d'autres collectivités, la concertation des habitants et des élus locaux concernés au sujet de la réforme institutionnelle du Grand Paris.

Creuset démocratique de notre République, nos communes ne peuvent pas être réduites à l'état de variable d'ajustement. C'est la raison pour laquelle nous pensons indispensable de mettre dans les mains de tous nos concitoyens tous ces sujets pour qu'ils soient acteurs et en capacité de peser sur des décisions qui concernent leur vie de tous les jours.

Il faut donc avoir à l'esprit tout ce contexte qui n'est pas simplement marqué par une aggravation d'orientations antérieures, mais aussi par des transformations d'ampleur qui, de mon point de vue, font peser de lourdes menaces sur la démocratie locale et l'avenir de nos communes. Dans ce contexte fort contraint et incertain, nous avons travaillé à maintenir un haut niveau d'investissement, à continuer à mettre en œuvre nos engagements et projets tout en poursuivant nos efforts pour préserver la situation financière de la Ville. Un haut niveau d'investissement, incontestablement, demande des efforts pour tous. C'est un parti pris que j'assume pleinement avec toute mon équipe, car il vise à faire bouger notre Ville, à faire de Villeneuve, une ville belle, accueillante, dynamique et durable.

Cette ambition se traduit singulièrement en 2018 à travers la requalification du centre-ville avec l'aménagement de la médiathèque Jean-Ferrat, dont l'ouverture est prévue au printemps ; la création d'une maison des artistes Frida-Kahlo pour la rentrée 2018 ; l'aménagement de la rue du Port et de la place du 30 juillet pour la mi-2018 ; la création d'un équipement dédié à la vie des associations dans l'îlot Carnot 3 en remplacement de l'espace Cocteau pour 2020 et la création d'un nouveau pôle administratif en perspective de 2020. Sur Triage, en lien avec la

construction de 86 nouveaux logements et les premiers travaux sur Européenne Food, le budget prévoira les premiers travaux d'extension de l'école Paul-Bert. Le NPNRU du Quartier Nord rentrera dans une nouvelle phase avec le lancement d'un très important programme d'études validé par l'État et l'ANRU. Une étude urbaine globale sera également lancée sur le Plateau et la ZAC de la Pologne et se poursuivra avec la conduite d'une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

La renaturation des berges de l'Yerres dans le quartier Belleplace Blandin se poursuivra avec de nouvelles acquisitions et démolitions. Ce sont 1 million d'euros cofinancés par le Conseil départemental du Val-de-Marne et l'Agence de l'Eau à hauteur de 80 %. Ces travaux visent à recréer une nouvelle zone naturelle d'expansion des crues pour limiter le risque inondation et embellir l'espace public. En ce qui concerne le cœur de ville – Écrivains, HBM Péri, Les Tours – le réaménagement du secteur Berthelot, coconstruit en ce moment même avec les habitants et usagers, conduira à de premiers travaux visant la requalification de la rue Curie menée par le SyAGE et cofinancée par la ville pour 160 000 euros. La fin de la requalification de l'avenue de Valenton, la RD 229, jusqu'au carrefour du Maréchal-Juin sera réalisée, la ville assurant l'enfouissement des réseaux pour améliorer l'accessibilité et embellir cet axe majeur.

Parallèlement, la ville poursuivra les études en vue de la création d'une maison de santé et d'une résidence dédiée aux personnes âgées dans ce secteur. Si nous pouvons mettre en œuvre ce vaste programme d'investissements, c'est que nous sommes dotés d'une stratégie financière et budgétaire rigoureuse malgré des contraintes externes importantes. Cette stratégie passe par la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et de personnel, par une évaluation précise de nos politiques publiques, par une politique de ressources humaines plus dynamique, par des organisations de travail plus coopératives et plus participatives. Cette stratégie a commencé à porter ses fruits avec une amélioration de la situation financière de la Ville. Même si nous demeurons à un niveau élevé, nous avons amélioré de façon notable notre capacité de désendettement qui est passée en quelques années de 18 à 13 années. Cette amélioration est directement le fruit de nos efforts pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Nous allons poursuivre cette stratégie, car c'est elle qui nous permet de consolider des politiques publiques solidaires et innovantes. C'est grâce à cette stratégie que nous pouvons développer les priorités essentielles qui guident l'action municipale : la jeunesse et la réussite éducative, l'amélioration du cadre de vie, l'art et la culture, les politiques sociales et solidaires, le soutien à la vie associative et sportive, le développement économique et l'emploi.

Enfin, le fil conducteur de toute notre politique est la participation des habitants. La démarche que nous avons engagée avec *Imagine Villeneuve* nous conforte dans ce sens. Notre volonté est de faire en sorte que les habitants soient les véritables acteurs de leur quartier et de leur ville.

## **M. BIYIK**

Vous avez terminé par *Imagine Villeneuve*. Avec la participation des promoteurs et des Villeneuvois, vous avez appelé, Madame la Maire, à imaginer Villeneuve. Je me suis prêté à cet exercice et dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, j'ai essayé en tant qu'habitant de Villeneuve d'imaginer ma ville.

À chaque coin de rue, j'ai tout de suite constaté la présence de déchets, comme si toute la ville était devenue une décharge. Dans l'impunité la plus totale, dans l'indifférence la plus absolue, tout le monde jette tout, partout et n'importe quoi. Madame la Maire, vous devez établir la responsabilité des propriétaires à l'occasion de l'enlèvement des déchets des décharges sauvages. Des panneaux seuls ne suffisent pas, il faut des actions. On attend rapidement des actions concrètes dans ce domaine.

Un manque de sûreté omniprésente : la rue de Paris est devenue un vrai coupe-gorge dès la nuit tombée. Impossible de s'y aventurer. Quelques chiffres pour vous rafraîchir la mémoire : en 2016, sur les 47 communes du Val-de-Marne, Villeneuve-Saint-Georges est en tête des violences physiques avec 463 cas répertoriés ; première sur les cambriolages de logements avec 346 cas ; troisième sur les infractions de stupéfiants avec 200 cas répertoriés et huitième sur le vol de voiture avec 188 cas répertoriés. Pour lutter contre cela, vous n'avez trouvé comme solution que l'élagage des arbres et la révision du sens de circulation des voitures, faute de mieux.

Et l'éducation de nos enfants dans tout cela ? Je ne vois aucune mixité sociale dans nos écoles. Les meilleures élèves partent étudier ailleurs. Cette situation est due au nombre de logements sociaux trop nombreux sur notre commune, plus de 40 %. Ce sont 10 % des familles en primaire et 20 % des familles en secondaire qui envoient leurs enfants dans les communes voisines. Réfléchissez, Madame la Maire, sur le cas de la direction d'une école de Maisons-Alfort qui a refusé d'inscrire dans ses effectifs un élève parce qu'il était originaire de Villeneuve-Saint-Georges.

J'ai repensé à cette année écoulée illustrée par un événement majeur : j'ai vu, pour la première fois dans l'histoire moderne de notre ville, un bidonville se développer et ensuite être évacué par la force publique. Il abritait près de 170 personnes, dont environ 70 enfants. Aucun élu de la majorité n'a apporté la moindre aide. Le propriétaire, membre de la famille des concessionnaires des marchés, n'a pas bougé, d'où la saisine de la justice et les départs contraints. Le 28 septembre, jour de l'évacuation, aucun élu de la majorité ne s'est dérangé. Malheureusement, le bidonville s'est reconstitué à Vigneux-sur-Seine.

J'ai repensé à l'histoire de l'îlot Pasteur pour lequel une enquête publique vient de s'achever afin d'obtenir l'autorisation préfectorale de déroger aux règles de construction définies par le PEB de l'aéroport d'Orly. Aucun élu de la majorité ne s'est dérangé afin de rencontrer le commissaire enquêteur. Une délibération avait attribué le projet à la société AÏGO. On ne sait plus si cette entreprise est toujours candidate. Le terrain a-t-il été cédé ?

D'année en année, on constate que les agents affectés à Villeneuve sont désormais transférés à l'EPT. Ce nombre diminuant, vous décidez soudainement l'achat d'un pôle administratif pour plus de 7 millions d'euros alors que vous avez vendu le terrain concerné par cet établissement un an auparavant pour environ 700 000 euros. Vous clamez haut et fort que vous êtes contre les expropriations et sous vos yeux, les habitants de l'immeuble du 25 de la rue de Paris ont été contraints de quitter leurs domiciles le 28 juillet 2017 alors même que des personnes vulnérables habitaient à cet endroit. Pas un seul élu de la majorité ne s'est dérangé ce jour-là. On peut par ailleurs être surpris par le fait qu'aucune demande d'aménagement du site n'a été présentée aux services de l'urbanisme. Pourquoi alors avoir expulsé plusieurs familles ? L'endroit est aujourd'hui abandonné.

De même, dans l'îlot Dazeville, beaucoup d'habitants de l'îlot sont en situation administrative irrégulière, mais bénéficient d'un logement avec ou sans bail. Ils paient donc un loyer. Que compte faire la Municipalité pour les reloger ? C'est bien vous qui vous vantez de faire du social, Madame la Maire.

De même, une opération immobilière dite Confluence est prévue dans le quartier de la Grille. Elle entraînera la disparition du centre médical dit du pont de Melun ainsi que la chapelle géorgienne impasse Boieldieu. Elle provoquera la fermeture du cabinet médical dans lequel exerce le docteur Sambor, seule gynécologue libérale implantée dans la commune et par conséquent sa fuite vers une autre ville. Qu'envisage la Municipalité pour compenser ce transfert et inverser le départ de nombreux médecins ? Pour l'instant, je ne vois rien et il m'est difficile d'imaginer Villeneuve.

J' imagine notre marché qui manque cruellement d'animation. Par exemple, il y a quelques années, un accord tripartite – association de commerçants, ville et concessionnaires – permettait d'assurer une animation qui se traduisait par la présence d'un manège gratuit,

d'une sonorisation et d'une tombola. Pourquoi ce dispositif n'est-il pas repris ? Par ailleurs, les horaires de la ligne municipale d'autobus dite du marché devraient être rendus publics, comme d'ailleurs la position des points d'arrêt et la gratuité de la prestation.

Le cimetière va-t-il enfin être nettoyé ? L'ESAT qui entretient cette partie du territoire communal donne-t-elle satisfaction ? Ou faut-il encore que les réseaux sociaux s'affolent à chaque visite par les habitants ?

Vous devez, Madame la Maire, imposer à la Poste le respect des dispositions législatives et réglementaires en ce qui concerne la distribution du courrier. Il n'est pas normal que vos administrés ne soient plus desservis. Pendant plus de trois semaines, les habitants des quartiers Blandin et Belleplace n'ont pas reçu de courrier. Dans quel monde vit-on ? C'est bien vous qui, en 2014, défendiez le service public. Sans parler de la situation de l'annexe postale de Triage. Que comptez-vous faire pour y remédier et l'améliorer, sachant que le nombre d'habitants de ce quartier risque de doubler ?

Au niveau des déplacements, la situation se dégrade rapidement, notamment pour les usagers en intermodalité. La demande s'accroît annuellement d'environ 5 % à Villeneuve. L'augmentation de la population provoque une hausse sensible des flux. La Commune se doit d'intervenir. De plus, l'interconnexion avec le métro circulaire au Vert-de-Maison où des travaux sont en cours a accentué la saturation de la ligne D. Les promesses en 2014 d'ouvrir une ligne d'autobus reliant la place Pierre-Sémard à Belleplace, au Blandin et à Montgeron ne semblent pas avoir été tenues. Nous vous invitons à y remédier très rapidement. L'arrêt sur le carrefour de Lion, de la ligne J2 doit être maintenu parce que le public participe, en venant de la gare et donc du RER, à l'activité commerciale des supermarchés. Les usagers en provenance du centre-ville doivent désormais franchir la RN6 pour atteindre l'arrêt, d'où une plus grande pénibilité et une augmentation du risque d'accident.

Face aux difficultés de circulation et de stationnement des autobus, il faut engager une réflexion sur l'ouverture du pôle intermodal devant la gare, le pôle multimodal en cours de réalisation ne donnant pas satisfaction. L'étroitesse du lieu ne donne pas satisfaction notamment au niveau des utilisateurs des lignes J2 et B. Les usagers doivent attendre debout et dans les intempéries l'arrivée hypothétique d'un autobus selon l'horaire prévu.

Concernant la gare RER, il faut absolument travailler sur l'accessibilité des quais aux PMR et surtout ne pas fermer les passages souterrains municipaux même si cela coûte cher en entretien. Ils ont été construits à la suite des accidents sur la RN6 survenus en 1957. La demande entre le quartier du Plateau et la gare SNCF est significative de l'importance des déplacements sur cet axe de transport. De ce fait, la création d'une ligne de téléphérique n'apparaît pas justifiée, telle qu'elle a été présentée, par rapport à la situation constatée. Il est nécessaire de créer une ligne J3, comme prévu au dernier trimestre 2015, et d'augmenter de façon significative la fréquence des bus.

Et la pollution, Madame la Maire ? À l'école Anatole-France, la semaine passée, plus de 50 % des enfants étaient absents. Je vous rappelle que cette année est dominée par l'ordonnance du Conseil d'État du 12 juillet 2017 mettant en demeure le gouvernement d'agir concernant le respect des limites de concentrations de PM10 et du dioxyde d'azote dans l'air, telles que définies par l'UE, ceci avant le 31 mars 2018. Les habitants de la commune sont directement concernés.

En conclusion, vous êtes, vous et votre équipe, responsables de la situation de la ville. Aucune excuse ne justifie un tel désastre. Dans ces conditions, je n'imagine plus Villeneuve ni la fin de votre mandat et j'appelle tous les élus de la majorité qui aiment leur ville et qui y vivent à rejeter votre politique, comme le font tous les jours de nombreux Villeneuvois.

## **M. THIBERVILLE**

Merci Madame la Maire – et peut-être aussi présidente de la SNCF, de la RATP, de l'ASTRAV, de la DIRIF, de la Poste – et si une épidémie de grippe se répand bientôt, vous en serez aussi tenue pour responsable.

Je voulais revenir sur le débat d'orientations budgétaires en citant quelques éléments de contexte d'une commune populaire de banlieue avec une population majoritairement modeste. Aujourd'hui, ça ne peut se faire sans au préalable voir avec franchise que les marchés financiers ont pris le pouvoir dans notre pays sur les institutions et sur nos vies. C'était l'objectif premier de la mondialisation financière. L'optimisation fiscale est le vol organisé de centaines de milliards, fruit du travail de l'humanité, détournés de l'économie réelle. C'est cela qui engendre les déficits que le gouvernement utilise pour justifier la fin du financement de la réponse publique aux besoins élémentaires de la population et de la préservation de notre environnement.

Alors que l'austérité est la règle pour l'immense majorité, le système organise l'enrichissement indécent de quelques privilégiés. Tout dans les six premiers mois de la politique imposée par Macron confirme cela. La France a son Président des riches, celui qui permet, à coup d'ordonnances, de marcher sur 70 ans de conquies sociaux et de droit du travail, celui qui permet à un millionnaire de payer proportionnellement moins d'impôt sur le revenu qu'un salarié aux revenus modestes. En plein débat sur le projet de loi de finances, au moment même où l'on supprime l'impôt sur la fortune pour pas loin de 3,2 milliards d'euros et où l'on réinvente le prélèvement libérateur sur les revenus financiers pour 1,3 milliard d'euros, on impose la hausse de la CSG, notamment pour les retraités. La théorie du ruissellement selon laquelle l'accumulation des profits de quelques-uns permet l'investissement, la croissance et finalement le bien-être de tous se révèle pour ce qu'elle est, une escroquerie intellectuelle.

La collaboration du gouvernement avec les grands trusts capitalistes se révèle. Si nous devons décerner une médaille de la ville prochainement, nous pensons qu'il faut l'offrir à Élise Lucet et au consortium des journalistes d'investigation. Ils mettent des cailloux dans les chaussures des puissants et redonnent au journalisme son noble sens. Ainsi, nous sommes en Europe, ça ne vous aura pas échappé. Pays-Bas, Luxembourg, Autriche et autres sont des îlots de tranquillité fiscale. Les *Panama Papers*, les *Luxleaks* et on découvre 455 milliards d'euros mis à l'abri de l'impôt à Jersey, des jets privés qui se reposent sur l'île de Man, des yachts défiscalisés qui voguent tranquillement autour de Malte, au milieu des corps des migrants. Par an, en France, c'est une estimation de 60 milliards d'euros de fraude fiscale ici et là, 20 milliards d'euros d'optimisation fiscale au minimum. Chers collègues, l'impunité et l'opacité doivent cesser et des sanctions doivent être engagées contre les individus identifiés qui pratiquent cette évasion fiscale qui ruine notre pays.

Aux 60 milliards d'euros de fraude fiscale et 20 milliards d'euros d'optimisation correspondent 9 millions de pauvres et 6 millions de privés d'emplois en 2017 dans notre pays, la France. Comment s'étonner alors que monte le danger de l'extrême droite, le retour des chauvinismes, du nationalisme et autre bondieuserie ? 60 milliards d'euros de fraude fiscale et 20 milliards d'euros d'optimisation par là, par an, ça fait des milliers d'écoles neuves, de crèches, de ponts nouveaux – dont nous aurions besoin au-dessus de la Seine – de rames de RER, de maisons de quartier pour la jeunesse et la culture, de nombreux agents pour assurer la tranquillité et la salubrité publique. Face aux révélations et après les pudeurs de gazelle habituelles, le choix du gouvernement pour le moment est clair, il est celui de continuer à être favorable aux profiteurs du système. Ils veulent garder leur cap, soulager les contribuables les plus riches, mettre en danger le logement social et serrer le nœud coulant autour des budgets des collectivités locales. Ces dernières sont pourtant le premier bouclier social et écologique de notre pays et ne représentent que 10 % de son endettement pour les investissements utiles.

Je rappelle que contrairement à l'État, les budgets des collectivités sont votés en équilibre entre recettes et dépenses et qu'elles représentent plus de 70 % du total de l'investissement public en France. S'attaquer aux collectivités, ce n'est pas faire d'utiles économies. C'est une machine de guerre contre l'investissement, la croissance économique et l'emploi. L'obsession du gouvernement *En marche* ! – ou devrait-on dire « En laisse » – reste au fond la même que celles des précédents, Valls-Hollande et Sarkozy-Fillon, en l'accentuant encore. Ne pas remettre en cause le mécanisme qui protège les financiers en maintenant le verrou de Bercy, éviter d'engager de vraies sanctions contre les États qui organisent l'évasion fiscale en Europe, ne pas convoquer la tenue d'une COP Fiscale, protéger les soi-disant gagners, détourner les regards des connivences européennes. La preuve dans la programmation des finances publiques de 2018 à 2022 du gouvernement : le nouveau sénateur communiste du Val-de-Marne, Pascal Savoldelli a retrouvé 300 occurrences du mot « dépense » pour seulement deux mentions de la notion de service public.

Puisque l'argent coule à flots, nous proposons, en soutien à des parlementaires de la gauche de transformation sociale, de mettre 28 milliards d'euros pour le pouvoir d'achat, avec l'annulation de l'augmentation de la CSG, la baisse de la TVA sur les produits de première nécessité, le rétablissement de la demi-part des veufs et veuves ; de mettre 6,5 milliards d'euros pour l'hôpital public et la Sécurité sociale ; 5 milliards d'euros en faveur de l'école publique et l'éducation, 3 milliards d'euros pour les collectivités locales et les services publics ; 2,5 milliards d'euros pour le logement – cela aurait un impact plus directement sur notre ville – ou encore une plus forte progressivité de l'impôt sur le revenu, en quatorze tranches contre cinq aujourd'hui, avec une tranche supérieure de 90 % d'imposition au-delà de 400 000 euros par mois ; la fin du CICE et des niches fiscales.

Comme dans beaucoup de communes de banlieue et en campagne, nous nous assurons que la direction politique et budgétaire prise dans notre ville est et reste l'antidote à la sale logique du marché, car nos ambitions articulent l'égalité, la citoyenneté, la solidarité face aux logiques du « fric », de la soumission, de l'enfermement et du ressentiment. Fidèles à une politique de rupture, majoritairement attendue dans notre ville et à gauche, nous amenons notre pierre à une dynamique de progrès qui dénonce et contredit l'ordre existant toujours plus antidémocratique. L'inégalité n'est ni naturelle ni favorable. Elle n'est source que d'injustice et de déchirement. Il faut agir vite à tous les niveaux avec des élus déterminés, car c'est la démocratie qui est en jeu lorsque le pillage des premiers de cordée s'amplifie avec le consentement des gouvernements.

Toute la dernière période de notre action locale montre que nous sommes au rendez-vous d'une résistance fondée et créatrice pour élever la démocratie locale, compter sur la clairvoyance populaire plutôt que sur les petits calculs politiques. Nous engageons *Imagine Villeneuve*, un acte nouveau durable. Avec le Festival de la banlieue, dans un moment où l'on répète à satiété que l'identité a pris la place centrale de l'égalité, nous évitons ce piège tendu qui veut remettre en cause la laïcité par des surenchères sécuritaires réactionnaires et libérales, stigmatisant particulièrement nos quartiers, une partie de la population et les atouts qu'ils recèlent.

Villeneuve continuera à tenir ses actions de solidarité pour les plus fragilisés. Nous l'assumons pleinement. Nous nous opposons avec la dernière énergie au discours nauséabond et culpabilisant qui feint de confondre la solidarité et l'assistanat. Non, il n'y a pas trop de social, mais trop de situations de souffrance, de précarité et d'injustice parce que les inégalités ne cessent de se creuser sous l'effet des politiques libérales menées. Parce que Villeneuve a été freinée trop longtemps, nous favorisons ce renouveau urbain de façon raisonnée par la construction de logements abordables, en visant l'innovation sociale et écologique et les aménagements pour les quartiers.

Les Villeneuvois le disent et en débattent. Le problème n'est pas le chômeur, mais le chômage. Ce n'est pas le pauvre, mais la pauvreté. Nous défendons avec eux le fait que



depuis trop longtemps, il y a des difficultés d'accès aux droits en banlieue. C'est donc pourquoi nous partageons les propositions de l'appel de Grigny pour défendre la politique de la ville. Madame la Maire s'est aussi exprimée récemment dans *Libération* notamment, avec d'autres élus, sur nos réalités en banlieue.

L'État nous a privés de 6,5 millions d'euros de dotation en cinq ans et souhaite faire pire d'ici 2022. Au total, c'est une saignée de 13 milliards d'euros pour les collectivités qui est annoncée, nous refusons cela. Qui peut vraiment espérer que la disparition de la taxe d'habitation, cette annonce si séduisante en apparence pour le quidam, soit compensée à l'euro près ? Comment cette compensation évoluera-t-elle à l'avenir ? La taxe d'habitation est une variable très importante dans la gestion d'une commune. Nous n'aurons presque plus aucune variable puisque nous ne pourrons plus utiliser la variation du taux de cette taxe. La Commune est pieds et poings liés, totalement dépendante du bon vouloir de l'État et des dotations servies. Les dépenses de fonctionnement pour notre Commune, ce sont certes le gaz, l'électricité, l'essence, tous les fluides, mais la part la plus importante est surtout constituée de la masse salariale. Chacune peut imaginer les conséquences qu'aura une telle politique. Rappelons que les effectifs d'agents de la fonction publique s'élèvent à plus de 5 millions nationalement. Cela compte quand 20 % des gens sont privés d'emploi. Réduire les effectifs de 120 000 personnes conduirait à une augmentation du chômage dans notre pays et à une baisse du niveau de la qualité des services publics assurés à une population qui s'accroît.

Il serait problématique de poser les bases et directions du budget communal 2018 en oubliant cette réalité nationale et européenne. Le gros poker menteur institutionnel qui se joue engendrera encore plus de violence dans la société en dessinant les contours d'une énième réforme visant à liquider les échelons communal et départemental. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec la motion que nous proposons à l'adoption du Conseil ce soir.

Pour terminer, notre ville ne demande pas l'aumône pour tenir un guichet, mais la dignité et la justice pour tous les Villeneuvois et toutes les Villeneuvoises. C'est cette préoccupation que nous retrouvons dans les orientations budgétaires pour 2018 qui nous sont présentées ce soir.

## **M. GAUDIN**

À lire votre préambule, je me demande Madame la Maire, si nous vivons dans la même commune. Lorsque je lis : « *La ville de Villeneuve-Saint-Georges a engagé depuis 2008 une action résolue pour faire de Villeneuve une ville dynamique, accueillante, durable, belle* », je me demande si nous vivons dans la même commune. L'état de la ville aujourd'hui est le bilan de votre action depuis 2008, comme vous dites. Parlons-nous bien de Villeneuve-Saint-Georges ? Je n'en suis pas sûr.

Dans l'opération *Imagine Villeneuve*, au cours d'une dizaine de réunions, vous prétendez avoir entendu plusieurs milliers de Villeneuvois. En réalité, vous en annoncez 1 800, sûrement moins. Que vous ont dit les Villeneuvois ? Nous n'avons sûrement pas entendu la même chose. J'ai entendu parler d'une ville à l'abandon, sale, où l'on ne peut plus sortir le soir, où il n'y a plus de commerces de qualité, d'une ville pauvre, où l'on paie beaucoup trop d'impôts, d'une ville où les services publics s'en vont – le CIO, la Sécurité sociale, les annexes postales dans les quartiers – des cités HLM où le petit entretien courant n'est plus assuré, de l'occupation des halls d'entrée, des voitures brûlées, des ventouses qui stagnent, des quartiers abandonnés comme le Blandin ou Triage.

Les Villeneuvois, je ne les ai pas entendu parler d'une ville dynamique, accueillante et belle. J'ai entendu une très forte attente des citoyens. Certains vous ont même conseillé de sortir de votre mairie, de vous bouger, de vous mettre sérieusement au travail. Nous avons été présents ou représentés dans la plupart des réunions, mais sans doute nous n'avons pas entendu les mêmes choses. Je ne les ai pas entendus réclamer la construction de nouveaux logements. Je ne les ai pas entendus réclamer un nouveau pôle administratif qui coûtera 7,5 millions d'euros aux contribuables. Par contre, je les ai entendus réclamer des équipements de proximité et une

meilleure qualité de vie. C'est là le fond du problème. Votre seule préoccupation est la création des 1 200 logements supplémentaires que vous avez fait voter au court de votre mandat. Nous pensons qu'il faudrait déjà commencer par améliorer le mieux vivre quotidien des habitants qui vivent dans cette ville : propreté de la ville, sécurité des habitants et meilleure qualité de vie, ce sont nos orientations majeures immédiates pour notre ville.

Alors, vous avez évoqué la situation financière des Villeneuvois. Elle est, hélas, toujours aussi préoccupante : le potentiel fiscal par habitant est inférieur de 20 % à celui des villes de la même strate – 956 euros à Villeneuve contre 1 194 euros dans les villes de la strate. Pire, le revenu par habitant est de 9 807 euros contre 14 745 euros pour la moyenne de la strate soit 4 938 euros d'écart. Nous sommes 50 % en dessous du revenu moyen. Cela ne cesse de s'accroître puisque les classes moyennes qui font vivre notre ville, son commerce, celles qui contribuent au fonctionnement de la ville quittent notre ville faute d'y trouver une qualité de vie satisfaisante. Quant à ceux qui restent, c'est qu'ils ne peuvent pas aller ailleurs vu l'effondrement de la valeur immobilière de leur bien. Que comptez-vous faire pour remédier à cette situation ?

Pour appuyer mon propos, je vais vous donner quelques chiffres. Comme d'habitude, vous allez sûrement me demander d'où ces chiffres sortent. C'est très simple, il s'agit de [impots.gouv.fr/ircom](http://impots.gouv.fr/ircom). En 2007, Villeneuve comptait 30 609 habitants, 16 868 foyers fiscaux. En 2016, il y a 32 000 habitants environ et 17 951 foyers fiscaux, c'est-à-dire une augmentation d'à peu près un millier de foyers fiscaux. C'est beaucoup. En 2007, il y avait 8 402 foyers fiscaux imposés sur les revenus. Ils représentaient 49,81 % des foyers, c'est-à-dire une mixité puisqu'en gros, un ménage sur deux était imposé sur le revenu. En 2016, il y a 17 951 foyers fiscaux sur lesquels 5 857 paient l'impôt. Nous ne sommes plus que 32,63 % de foyers à payer l'impôt sur le revenu à Villeneuve-Saint-Georges. C'est la réalité de la situation des Villeneuvois et de notre ville. Il n'y a plus qu'un foyer sur trois qui est assujéti à l'impôt sur le revenu.

En neuf ans, en gros depuis que vous êtes là, le nombre de foyers imposables est passé de 49,81 % à 32,63 %, c'est-à-dire une baisse de 35 %. Nous ne sommes plus qu'un tiers de foyers à payer des impôts. Évidemment, le corolaire est toujours le même puisque les dépenses augmentent et que nous sommes de moins en moins nombreux à les payer. En 2007, l'impôt moyen était de 1 229 euros. En 2016, il est de 2 219 euros soit une augmentation de 80 % en neuf ans. Ce sont des chiffres que vous pouvez facilement vérifier.

Page 7 de votre présentation, vous annoncez qu'un décret pourrait plafonner la capacité de désendettement, ce qui paraît être une mesure nécessaire vu le dérapage de certaines communes. Vous avez évoqué aussi la capacité de désendettement, ce qui n'est pas la même chose : je vous demanderais de me communiquer l'évolution de cette capacité de désendettement sur les cinq dernières années. Vous l'avez évoqué brièvement et j'aimerais avoir plus de détail.

Concernant plus directement le débat d'orientations budgétaires, notre demande est un blocage des taux d'imposition locaux au prochain budget. C'est notre demande prioritaire. Compte tenu des chiffres que je viens de communiquer, je pense que ça va de soi.

Nous avons une deuxième proposition à faire au sujet des taux. Dans le calcul de ces taux, nous vous demandons de créer un abattement exceptionnel spécial pour les habitants du Blandin et de Triage, victimes des dernières inondations. Nous vous demandons de répondre à l'attente des habitants en renforçant le quotidien des Villeneuvois – sécurité, propreté de la ville – en fournissant aux équipes municipales du matériel adéquat, performant et adapté et les embauches suffisantes pour permettre à ces services de fonctionner correctement, police municipale et voirie notamment. Ceci nous paraît bien plus nécessaire que certains recrutements que vous avez déjà lancés.

Sur le site de la ville, j'ai pu voir que vous recherchez un directeur de la vie des quartiers ; un rédacteur en chef, c'est vrai que nous en avons vraiment besoin ; un directeur de la jeunesse et

des sports pour chapeauter le service de la jeunesse et des sports, on se demande à quoi servent les directeurs généraux adjoints des services ; un directeur des théâtres, ce qui se comprend si la directrice actuelle est partie, mais au-dessus, un directeur de la culture – recrutement d'autant plus inquiétant que cet équipement va passer sous la gestion du territoire. Vous recrutez aussi un chargé de recrutement alors qu'il me semble qu'un service des ressources humaines est présent à la mairie.

Au niveau de l'investissement, considérant que vous avez dans votre programmation l'îlot Carnot 3 et compte tenu des contraintes budgétaires dans lesquelles nous sommes et que vous avez parfaitement résumées, nous vous demandons de privilégier la construction de l'école prévue initialement dans le centre-ville et dont plus personne ne parle, qui semble avoir disparu de vos intentions. Ça nous paraît autrement plus important compte tenu du programme immobilier que vous avez mis en route et ça nous paraît autrement plus nécessaire que de racheter des bureaux pour 7,5 millions d'euros.

### **M. POIRET**

Sur un premier point que soulevait monsieur Gaudin, j'ai peut-être un élément d'explication, mais ce serait à vérifier. L'année dernière, une politique de réduction pour les plus basses tranches d'impôts sur le revenu avait été initiée, voire une exonération, qui *a priori* a touché une partie des Français et notamment des Villeneuvois. Cela peut expliquer que le taux ait baissé puisqu'une partie de ces personnes ne payaient plus d'impôts sur le revenu du fait de cette exonération. Ça peut être un facteur explicatif. Il faudrait regarder sur un temps long et non pas juste sur deux ans.

Pour notre groupe, le premier point d'alerte est l'exonération partielle de taxe d'habitation qui constitue un double problème. Le premier est qu'il porte atteinte à la capacité d'action des collectivités territoriales, de Villeneuve-Saint-Georges, mais également des autres, ce qui ne pourra que poser problème. Si nous avons un certain nombre de compétences à gérer, nous avons de moins en moins les moyens pour le faire ou la liberté de moyens pour le faire, ce qui ne manque pas de constituer d'ailleurs un problème de nature constitutionnelle puisqu'on ne peut pas déléguer un certain nombre de compétences et en même temps restreindre progressivement les moyens de financement.

L'autre point est que le premier investisseur au niveau national est les collectivités territoriales et pressurer leurs finances ne manquera pas à terme de poser un certain nombre de problèmes, tant au niveau du bâtiment qui est un secteur assez important de notre économie, mais aussi plus globalement aux habitants qui pourraient souffrir d'une perte de qualité des services publics, ce qui n'est pas souhaitable. D'autre part, je partage l'inquiétude exprimée par Marc Thiberville : tout le monde sait ce qu'est la compensation à l'euro près. Certes, la première année, c'est le cas. La deuxième année, ça va encore et progressivement on rogne ici ou là en pratiquant certaines exonérations, certaines niches et peu à peu la compensation à l'euro près n'existe plus tandis que les finances voient toujours un certain nombre de dépenses augmenter et les recettes diminuer. En d'autres termes, cette politique d'exonération pose un sérieux problème pour nos finances et ne saurait constituer à notre sens une réelle réponse aux difficultés de nos concitoyens. Elle va leur permettre d'économiser sur leur feuille d'imposition, mais de l'autre côté, ils risquent de le payer avec les services du quotidien qui ne pourront plus être financés. De ce fait, notre groupe partage un certain nombre d'inquiétudes qui ont été énoncées parce que cette mesure fait peser un sérieux risque sur nos finances et les rendent d'autant plus dépendantes de l'État, ce qui n'est pas souhaitable.

À ceci, nous voulons associer une préoccupation importante qui a été soulignée sur la paupérisation de notre population sous l'effet de la crise qui marque ses effets de plus en plus fort et fragilise notre tissu social. De ce fait, il conviendrait de renforcer les services locaux et nous risquons d'avoir des difficultés à le faire, ce qui n'est pas souhaitable. Nous devons favoriser également une plus grande mixité sociale. C'est un vœu de notre groupe d'essayer

de favoriser cette dernière pour qu'une réelle solidarité existe entre populations de strates sociales différentes, mais aussi pour favoriser le vivre ensemble.

Nous l'avions déjà évoqué, cependant, un point suscite notre inquiétude et notre interrogation. Nous bénéficions auparavant d'une solidarité du fait d'un fonds de péréquation duquel nous allons progressivement sortir par son transfert au territoire 12. Notre inquiétude est face à l'enlisement des débats sur la péréquation entre communes de ce territoire. De ce fait, nous aurions aimé savoir où en étaient les discussions aujourd'hui. C'est une question que nous avons posée en bureau municipal, qui est très importante pour nous parce que si Villeneuve-Saint-Georges perd en ressources d'un côté, il faut qu'elle puisse bénéficier d'un certain nombre de moyens supplémentaires via le territoire. C'est ainsi que cette intégration nous avait été décrite et aujourd'hui, nous peinons à en voir la marque tangible, ce qui est très important pour nous. Bien évidemment, face à cette difficulté de nos finances locales, nous allons peut-être devoir prioriser un certain nombre de dossiers, d'axes et nous souhaiterions au contraire qu'il y ait toujours une politique ambitieuse et les moyens de la mener. De ce fait, notre groupe soutiendra le budget tout en marquant ses inquiétudes par rapport à des décisions nationales, mais aussi face à l'enlisement actuel des débats au sein du territoire.

**M. FAÏSSE**

Je voudrais simplement évoquer la situation de Triage. Vous parlez de redynamisation de ce quartier, mais je vous signale que les 86 logements prévus sont la première tranche de 800 logements qui vont être construits et que le RER D ne s'arrête plus à Triage ou seulement un sur quatre.

**Mme la Maire**

Il s'arrête comme avant, tous les quarts d'heure.

**M. FAÏSSE**

La construction de 800 logements va demander des commerces, des crèches, des médecins, une poste, mais rien n'est prévu pour ça.

**Mme la Maire**

Si vous n'avez pas d'autres interventions, je vais remercier les représentants de la majorité municipale pour leurs propos constructifs. Je voudrais m'adresser aux représentants de l'opposition. J'ai entendu un tissu d'inepties et de mensonges. C'est assez incroyable. Je ne vais pas préciser parce que ce serait trop long. Nous avons vécu de bons moments, riches, intenses avec *Imagine Villeneuve*. J'ai pu constater que les Villeneuvois aiment leur ville. Ils ont dit leur attachement à Villeneuve. Ils y voient du potentiel et imaginent leur ville, son quotidien et son avenir. Vous, messieurs de l'opposition qui sont intervenus, vous n'aimez pas la ville. Vous avez été aux affaires dans cette ville et vous n'avez rien fait. S'il y a du renouveau et du dynamisme dans cette ville, c'est parce que depuis 2008, nous essayons d'avancer et de porter cette ville. Vous ne portez aucun intérêt et n'avez aucune écoute pour la population villeneuvoise.

**M. GAUDIN**

Madame la Maire, si vous estimez que nous mentons, je vous mets en demeure de nous dire sur quoi. C'est trop facile de traiter les gens de menteurs, c'est une insulte. Si je suis un menteur, je veux savoir sur quoi. Je veux avoir le droit de me défendre.

**Mme la Maire**

Je vous ferai la liste point par point.

Mme la Maire,

Prends acte du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018 en sa séance du 30 novembre 2017.

**9. Approbation de la convention de garantie d'emprunt au profit de l'Office Public de l'Habitat de Villeneuve-Saint-Georges (OPH) pour une opération de diagnostic amiante sur l'ensemble de son patrimoine**

**M. HENRY**

L'OPH a sollicité la Commune pour qu'elle accorde sa garantie d'emprunt pour un montant de 350 000 euros passé auprès de la Caisse d'Épargne. Cet emprunt doit assurer la dépense liée à la réalisation d'un diagnostic amiante sur l'ensemble du patrimoine. Afin d'appuyer cette garantie, il convient de rappeler que la Commune est partenaire de la démarche de consolidation et de redynamisation du patrimoine de l'OPH matérialisé par le protocole signé avec la Caisse de Garantie du Logement locatif social (CGLLS) et approuvé par le Conseil municipal de septembre 2012.

**Le Conseil municipal,**

**Par 29 voix pour,**

**Nathalie DINNER, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Dominique JOLY) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (pour le compte de Jocelyne LAVOCAT) n'ayant pas pris part au vote,**

**Accorde la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 350 000 euros souscrit par l'OPH auprès de la Caisse d'Épargne.**

**Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt contracté : 350 000 €**
- **Frais de dossier : 350 € (0,1 % du montant)**
- **Durée de la période d'amortissement : 7 ans**
- **Taux d'intérêt fixe : 0,99 % sur 7 ans révisable sur euribor 3M ou 12M +0,97 %**
- **Périodicité : trimestrielle ou annuelle**
  
- **Profil d'amortissement : amortissement progressif à échéance constante**
- **Remboursement anticipé : à l'initiative de l'emprunteur à chaque échéance avec paiement d'une indemnité (IRA) calculée par la différence entre :**
  - le montant des échéances en capital et intérêts restant à payer sur la durée résiduelle du prêt,
  - et le montant du capital donnant lieu au remboursement par anticipation.

**Dit que la garantie est apportée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse d'Épargne, la Collectivité s'engage à se substituer à l'OPH pour son paiement,**

**Dit que la Commune de Villeneuve-Saint-Georges s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,**

**Autorise la Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse d'Épargne et l'emprunteur et à signer tous les actes y afférents.**

**10. Approbation de la convention de garantie d'emprunt au profit de l'Office Public de l'Habitat de Villeneuve-Saint-Georges (OPH) pour l'opération de démolition des locaux bâtis sis 3 rue Charles-Péguy et 1 rue Jeanne-d'Arc.**

**M. HENRY**

Ce point est lié au point précédent puisqu'il s'agit d'approuver la convention de garantie d'emprunt passé auprès de la Banque Postale pour la démolition des locaux rue Charles-Péguy et rue Jeanne-d'Arc.

**M. FAÏSSE**

Cela concerne la démolition de l'accueil. Que va devenir la résidence « Autonomie » ?

**M. HENRY**

Ce n'est qu'une partie de l'accueil. L'autre côté reste en l'état.

**Mme la Maire**

Nous ne remettons pas en cause le foyer et ce que l'on appelle l'accueil 2. **Le Conseil municipal,**

**Par 26 voix pour,**

**Pierre MAILLOCHON et Marie-Christine PEYNOT ayant voté contre,**

**Nathalie DINNER et Birol BIYIK n'ayant pas pris part au vote,**

**Accorde la garantie de la Commune à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 1 203 000 euros souscrit par l'OPH auprès de la Banque Postale.**

**Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :**

- **Montant du prêt contracté : 1 203 000 €**
- **Commission d'engagement : 1 203 € (0,1 % du montant)**
- **Durée de la période d'amortissement : 2 ans**
- **Taux d'intérêt fixe : 0,40 %**
- **Périodicité : trimestrielle**
  
- **Profil d'amortissement : amortissement progressif à échéance constante**
- **Remboursement anticipé : à l'initiative de l'emprunteur à chaque échéance sans paiement d'une indemnité.**

**Reconnait que la Commune est parfaitement consciente de la nature et de l'étendue de son engagement de caution tel que décrit dans la présente délibération et pleinement avertie du risque de non-remboursement du prêt par l'OPH et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière,**

**Dit qu'en cas de non-paiement total ou partiel d'une échéance par l'OPH, le cautionnement pourra être mis en jeu par lettre recommandée avec avis de réception, adressée par la Banque Postale au plus tard 90 jours après la date d'échéance concernée, la Commune devant alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que la Banque Postale s'adresse au préalable à l'OPH défaillant,**

**S'engage pendant toute la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre de la garantie,**

**Dit que la garantie est apportée pour la durée totale du prêt augmentée d'un délai de trois mois,**

**S'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L.2131-1 et suivants du code général des collectivités territoriales et à en justifier auprès de la Banque Postale.**

#### **11. Constatation d'extinction de créances dans le cadre de procédures de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire**

##### **M. HENRY**

Pour cette créance, c'est une demande du trésorier qui fait suite à une décision du tribunal d'instance de Villejuif qui nous demande d'éteindre trois créances qui seront liquidées sans attente. Ces trois créances sont de 93,20 euros, 147,68 euros et 320,35 euros.

**Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Constate l'effacement de dettes pour un montant de 561,23 € des titres de recettes suivants :**

#### **12. Subventions exceptionnelles à des associations**

##### **M. PILATTE**

Nous avons été sollicités par un certain nombre d'associations pour l'octroi de subventions exceptionnelles.

Le *VSG Football Club* a dû faire des déplacements inattendus parce que leurs équipes se sont qualifiées à des tours de Coupe qui n'étaient pas prévus. Ils sont allés plus loin dans la compétition qu'ils ne l'imaginaient au début de la saison.

L'*Hippocampe Plongée* a organisé, comme chaque année, une action d'initiation à la plongée pour la population.

Les *Éclaireuses et Éclaireurs unionistes de France* ont organisé, comme les années précédentes, un camp d'été qui a permis l'accueil d'une trentaine de Villeneuvois.

L'association *Zaba Kuzinga* a organisé un festival pendant les vacances et a été confrontée à un certain nombre de problèmes. Le festival était prévu sur trois jours. Il a plu énormément pendant deux jours et ils ont dû annuler une bonne partie de leur programme.

L'association *Fishes et Swallow* organise chaque année une exposition de voitures américaines anciennes qui attire beaucoup de gens et fait beaucoup pour le rayonnement de notre ville.

L'association *Senior Évasion Loisirs* va organiser une journée de découverte de l'artisanat de la région d'Auxerre.

Pour finir, l'*Union des Commerçants et Artisans (UCA)* organise le marché de Noël.

**Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide des versements des subventions exceptionnelles aux associations, comme suit :**

- **600 € à l'association VSG FOOTBALL CLUB,**
- **300 € à l'association HIPPOCAMPE PLONGÉE,**
- **500 € à l'association ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS UNIONISTES DE FRANCE,**
- **500 € à l'association ZABA KUZINGA,**
- **1 000 € à l'association FISHES AND SWALLOW,**
- **900 € à l'association SENIOR ÉVASION LOISIRS,**
- **700 € à l'association UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS (UCA).**

**Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget de l'exercice considéré.**

### **Espaces publics**

#### **13. Accord-cadre à bons de commande pour la location de deux balayeuses sans chauffeur – Autorisation donnée à la Maire de signer l'accord-cadre**

##### **M. HENRY**

Il s'agit de louer une balayeuse qui sera conduite par des agents communaux. Nous avons un réel besoin sur la ville de ce type de matériel. Le coût d'achat étant excessif nous avons donc fait un appel d'offres pour une location. La commission s'est réunie le 8 novembre pour entendre le rapport d'analyse des offres et a décidé d'attribuer l'accord-cadre à bon de commande à la société SAML, située à Grigny, et qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant annuel est de 44 499,95 € HT.

**Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise la Maire à signer l'accord-cadre à bons de commande pour la location de deux balayeuses sans chauffeur avec la société SAML, sis 9-11 rue Gustave Eiffel à 91 351 GRIGNY CEDEX, qui s'exécutera au fur et à mesure de l'émission des bons de commande, par application des tarifs mensuels de 4 045,45 € HT pour la location de la balayeuse pour une durée de 11 mois par année civile, soit un montant annuel estimé de 44 499,95 € HT, et de 4 350,00 € HT pour la location de la balayeuse pour une durée estimée de trois mois par année civile, soit un montant annuel estimé de 13 050,00 € HT, en vigueur jusqu'au 31/12/2021.**



**Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers y afférents,**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget des exercices considérés.**

### **Ressources humaines**

#### **14. Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

##### **M. HENRY**

Il est nécessaire de procéder à des modifications de l'effectif du personnel communal afin de nommer des agents qui ont réussi leur concours. Deux grades d'adjoint d'animation à temps complet passent ainsi en grade d'adjoint principal d'animation 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

La deuxième mesure concerne la requalification d'un poste d'inspecteur de salubrité, compte tenu de ses diplômes et de ses missions, en passant son grade de technicien à temps complet à technicien principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet.

L'effectif total est inchangé.

**Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :**

GRADES	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint d'animation à temps complet	91	- 2		89
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe à temps complet	14		+ 2	16
Technicien à temps complet	6	- 1		5
Technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe à temps complet	6		+ 1	7
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>- 3</b>	<b>+ 3</b>	<b>117</b>

**Dit que ces modifications prennent effet au 1<sup>er</sup> décembre 2017,**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.**

#### **15. Autorisation d'heures supplémentaires pour des cadres d'emploi spécifiques**

##### **M. POIRET**

J'en profite pour relayer une inquiétude de notre groupe par rapport aux emplois aidés puisque les décisions initiées cet été concernant ce type d'emplois font peser un certain nombre de difficultés sur la Commune. Il faut le souligner parce que ces personnes sont très utiles. Leurs tâches étaient très importantes notamment pour l'accueil des enfants en milieu scolaire. Nous ne pouvons que regretter les mesures prises et les conséquences à court et moyen terme sur notre fonctionnement quotidien.

**a) Autorisation d'heures supplémentaires pour les agents recrutés en emplois d'avenir**

**Le Conseil municipal**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide d'autoriser les agents recrutés en emplois d'avenir à effectuer si nécessaire des heures supplémentaires,**

**Dit que les heures effectuées dans ce cadre au-delà de 35 heures seront rémunérées au taux de majoration suivante :**

- 25 % pour les 8 premières heures supplémentaires travaillées dans la même semaine (de la 36<sup>e</sup> à la 43<sup>e</sup> heure) ;**
- 50 % pour les heures suivantes dans la limite maximale autorisée par les règles applicables au temps de travail des salariés, soit 25 heures par mois.**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.**

**b) Instauration et indemnités d'heures supplémentaires d'enseignements artistiques**

**Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide d'instaurer une indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement artistique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 pour les professeurs et les assistants d'enseignements artistiques du conservatoire,**

**Dit que les indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement s'appliquent de la même façon aux agents titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels relevant des cadres d'emplois suivants :**

- professeurs d'enseignement artistique,**
- assistants d'enseignement artistique,**

**Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.**

**16. Modification de la rémunération du directeur du conservatoire**

## **M. POIRET**

La rémunération du directeur du conservatoire avait été décidée par une délibération du 16 décembre 2003 avec un indice hors échelle B chevron 2. Aujourd'hui, il est proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, cette rémunération soit hors échelle B bis chevron 3.

**Le Conseil municipal,  
À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Dit qu'à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, la rémunération du poste de directeur de conservatoire sera basée sur l'indice du hors échelle B bis chevron 3,**

**Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget des exercices considérés.**

### **17. Mise à disposition de personnel dans le cadre des transferts de compétences à l'Établissement Public Territorial « grand-Orly-Seine -Bièvre » (EPT12)**

#### **Mme la Maire**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune de Villeneuve-Saint-Georges est rattachée à Établissement Public Territorial 12, dénommé « Gand-Orly-Seine-Bièvre » (EPT12). Depuis cette date, les établissements publics territoriaux ont des compétences dans les domaines de la politique de la ville, du plan local d'urbanisme, du plan Climat Air, Énergie, Eau et Assainissement et de la gestion des déchets et assimilés. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ces compétences s'étendront aux équipements culturels et sportifs d'intérêt territorial, à l'action sociale d'intérêt territorial, aux opérations d'aménagement, aux actions de restructuration urbaine et de constitution de réserve foncière, aux opérations d'amélioration du parc immobilier bâti et aux opérations de réhabilitation en résorption de l'habitat insalubre n'ayant pas été déclaré d'intérêt métropolitain.

L'intérêt territorial permet aux communes du territoire de mutualiser leur politique publique et leurs équipements afin d'offrir un service public de meilleure qualité à l'ensemble des populations, quel que soit l'endroit où elles se trouvent. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les équipements culturels et sportifs suivants seront transférés à l'EPT 12 : le conservatoire, le théâtre, les médiathèques, le centre nautique. Concernant ces équipements, il importe de maintenir une liaison fonctionnelle avec la Commune afin de conserver les liens transversaux existants avec les autres services municipaux d'une part, et d'assurer un encadrement de proximité d'autre part. Cet encadrement fonctionnel s'effectue dans le cadre d'une mise à disposition partielle des personnels communaux à l'EPT 12. C'est donc le cas pour le directeur ou la directrice de la jeunesse et des sports qui prend en compte ces modifications de compétences au niveau des équipements culturels et sportifs et des personnels qui y travaillent.

Le directeur ou la directrice de la jeunesse et des sports fera l'objet d'une mise à disposition partielle à hauteur de 10 % de son temps de travail correspondant au lien avec le centre nautique. Le directeur ou la directrice de la culture fera l'objet d'une mise à disposition partielle à hauteur de 25 % de son temps de travail correspondant au lien avec les équipements culturels (médiathèques, théâtre, conservatoire). Les agents mis à disposition continuent d'occuper un emploi dans leur collectivité d'origine, mais exercent une partie de leurs missions auprès de l'EPT 12 ou de la Commune. Ils conservent les conditions de statut et d'emploi initial (conservation de l'ancienneté, du grade, de la carrière). La gestion de leur carrière et de leur paie reste assurée par leur collectivité d'origine. Les conditions d'emploi et de rémunération restent celles de leur collectivité d'origine.

Pour permettre ces mises à disposition, une convention de mise à disposition doit être établie entre la Commune et l'EPT 12, et les arrêtés individuels de mise à disposition établis pour chaque agent concerné.

**M. FAÏSSE**

Est-ce la Ville ou l'EPT qui paient les agents ?

**M. HENRY**

Pour les agents qui seront transférés complètement, ils seront payés par l'EPT, même si ce sont des charges payées par la ville à travers le Fonds de compensation des charges territoriales. Pour les agents transférés partiellement, ils resteront affectés là où se trouve le plus fort emploi. L'agent qui aura 10 % de son activité à l'EPT sera payé par la Ville. Avec la convention, la ville se fera rembourser 10% par l'EPT.

**Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Approuve le projet ci-annexé de convention de mise à disposition entre la Commune et l'EPT 12,**

**Autorise la Maire à signer la convention ainsi que tout document ultérieur s'y rapportant,**

**Précise que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**18. Mise en œuvre des indemnités d'astreintes**

**M. HENRY**

Nous passons une convention sur la mise en œuvre des indemnités d'astreinte. Des changements législatifs ont eu lieu et en application du statut de la fonction publique, certains agents peuvent être soumis à des obligations d'astreinte. L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent n'est pas à disposition permanente et immédiate de son administration, mais doit être à proximité pour pouvoir intervenir rapidement. Le temps d'intervention et le temps de travail sont considérés comme du temps de travail effectif. La délibération de référence en date du 20 décembre 2001, actuellement en vigueur, n'autorise que deux cadres d'emploi à percevoir des indemnités d'astreinte, les agents d'entretien et les agents de maîtrise. Afin de pouvoir répondre aux besoins de la collectivité pour assurer le suivi et la maintenance des équipements publics, l'organisation des manifestations particulières, la sécurité et la tranquillité publique, le bon fonctionnement des séjours d'enfants et d'une manière générale pour le fonctionnement d'un service ou pour répondre à une exigence de service public de qualité, il convient de modifier la mise en œuvre des indemnités d'astreinte.

**Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide que peuvent percevoir une indemnité d'astreinte les cadres d'emplois suivants : les directeurs de police municipale, les chefs de service de police municipale, les agents de police municipale, les administrateurs, les attachés, les rédacteurs, les adjoints**

**administratifs, les ingénieurs en chef, les ingénieurs, les techniciens, les agents de maîtrise, les adjoints techniques, les animateurs, les adjoints d'animation, les éducateurs des activités physiques et sportives, les opérateurs des activités physiques et sportives, les agents sociaux et les emplois de direction,**

**Décide la mise en œuvre des indemnités d'astreintes pour le suivi et la maintenance des équipements publics, l'organisation des manifestations particulières (fêtes locales, concerts, évènements sportifs et culturels...), la sécurité et la tranquillité publique, le bon fonctionnement des séjours d'enfants et d'une manière générale pour le fonctionnement d'un service ou pour répondre à une exigence de service public de qualité,**

**Décide que la compensation et la rémunération des obligations d'astreinte et d'intervention sont appliquées en fonction des filières, à l'ensemble des agents publics occupant un emploi permanent au sein de la collectivité qu'ils soient stagiaires, titulaires ou contractuels ainsi que les contrats aidés (emplois avenir...),**

**Dit que ces indemnités sont attribuées de manière forfaitaire en application des textes réglementaires de référence et suivront automatiquement les revalorisations qui pourraient intervenir,**

**Dit que les dépenses correspondantes sont imputées au budget des exercices considérés,**

**Dit que ces modifications prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.**

<b>SOLIDARITÉ, SANTÉ, HANDICAP ET 3<sup>e</sup> ÂGE</b>
---

**Solidarités**

**19. Convention entre le Centre municipal de Santé Henri-Dret (CMS) et le Centre Hospitalier intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges (CHIV) relative aux conditions de réalisation des interruptions volontaires de grossesse (IVG) par voie médicamenteuse**

**Mme RICHETON**

Dans le cadre de son projet de soins global, notamment à l'intention des femmes, le Centre municipal de santé Henri-Dret (CMS) souhaite proposer des actes médicaux d'IVG par voie médicamenteuse. Actuellement, en dehors du CHIV, quatre médecins de ville pratiquent l'IVG médicamenteuse dans le Val-de-Marne et trois dans l'Essonne, rendant l'offre territoriale actuelle non satisfaisante. Cette nouvelle activité portée par le Centre Henri-Dret a pour objectif d'améliorer la prise en charge des IVG par voie médicamenteuse tout en proposant une offre de proximité, un accompagnement personnalisé ainsi qu'un meilleur suivi des patientes, mais également de raccourcir les délais d'accès à l'IVG et de proposer un plus grand confort médical dans le cadre de l'activité pluridisciplinaire du Centre. Il est à noter que le Centre Henri-Dret a mis en œuvre tous les moyens techniques et informatiques nécessaires afin d'offrir qualité et sécurité de prise en charge maximale.

Pour tout soin facturé, le Centre de santé pratiquera le tiers payant. Il n'y aura aucune avance de frais pour les patientes. Les mineures qui le souhaitent pourront bénéficier de l'anonymat lors de leur prise en charge au Centre. En cas de demande d'anonymat pour une patiente majeure, sa prise en charge ne pourra se faire qu'au CHIV.

Pour mener à bien cette action, le Centre Henri-Dret doit obligatoirement signer une convention avec un établissement de santé hospitalier. Le service de gynécologie du CHIV a donné son accord de principe. Un réseau sera aussi formalisé avec la Protection maternelle infantile Carnot de Villeneuve-Saint-Georges, facilitant l'accès aux entretiens avec une conseillère conjugale, obligatoire pour les mineures et ouvert à toute patiente qui en émettrait le souhait.

Il s'agit bien là d'assurer la sécurité et la continuité des soins délivrés aux patientes en désignant un établissement hospitalier qui s'engagera à les accueillir à tout moment, en cas de complication ou d'échec éventuel. Ainsi, avec cette convention, le Centre Henri-Dret réunira toutes les conditions préalables et nécessaires à l'organisation d'actes d'IVG médicamenteuse en tant que structure et soin de proximité.

### **M. FAÏSSE**

Je me félicite de cette nouvelle initiative du Centre Henri-Dret. Je rappellerais que le service de gynécologie de l'hôpital de Villeneuve a été un pionnier dans l'IVG médicamenteuse en utilisant le premier le RU486 du professeur Baulieu.

### **Le Conseil municipal,**

**À l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Autorise la Maire à signer avec le CHIV la convention ci-annexée relative aux conditions de réalisation des IVG par voie médicamenteuse pratiquées dans le Centre municipal de santé Henri-Dret,**

**Dit que cette convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction à la date anniversaire, sans pouvoir excéder 6 années,**

**Dit que les recettes nouvelles encaissées par le Centre municipal de santé Henri-Dret consécutives à l'exécution de la présente délibération seront inscrites au budget de l'exercice considéré.**

<b>VŒUX</b>
-------------

**Présenté par la Majorité municipale – « Villeneuve-Saint-Georges fait le grand pari de la démocratie et de la solidarité »**

### **M. THIBERVILLE**

Il s'agit d'un vœu présenté par la majorité, relatif aux velléités de nouvelles réformes territoriales qui nous concerneraient.

*« Villeneuve-Saint-Georges est une ville populaire au cœur d'une des plus grandes banlieues du monde. Son histoire, celle de ses quartiers et de leurs habitants, est le socle d'un patrimoine social et humain formidable qui façonne notre vivre ensemble.*

*Commune ouvrière avec une population aux multiples origines, notre Cité a été forgée par sa situation au bord de la Seine et l'existence d'infrastructures de transport importantes, notamment ferroviaires. Cet ensemble a fait de notre ville, une porte vers Paris à deux pas de l'aéroport d'Orly.*

*Villeneuve-Saint-Georges revendique sa place, ses atouts et son apport au sein du Grand Paris. Comme tant d'autres communes modestes et populaires, une grande part de sa*

*population reste pourtant privée de l'accès aux droits les plus élémentaires. C'est pourquoi Villeneuve-Saint-Georges se veut innovante, s'engage dans de grandes transformations et entend être exigeante afin de se faire respecter dans la métropole qui se dessine.*

*Nul ne peut ignorer les valeurs de démocratie, d'égalité, de liberté et de fraternité qui fondent à Villeneuve une identité forte. Elle s'inscrit dans celle du département du Val-de-Marne depuis 50 ans, collectivité territoriale de la solidarité par excellence. Les Villeneuvois-es sont Val-de-Marnais-es, elles et ils entendent le rester. Elles et ils veulent pouvoir compter sur les élu-e-s de proximité qu'ils auront choisi-e-s pour leur ville et leur département. À l'évidence pour leur quotidien, elles et ils souhaitent que les forces et élu-e-s du département et de la ville soient mieux considéré-e-s et mobilisé-e-s afin de faire remonter leurs envies, attentes, rêves et projets concrets.*

*Le Grand Paris ne doit pas devenir un Cloud institutionnel et technocratique, éloigné des maires, des partenaires sociaux, des associations et surtout des populations. Or, c'est ce qui semble se profiler dans les intentions prêtées au gouvernement visant à réformer une fois de plus le paysage institutionnel de l'Île-de-France. Si cela se confirmait, il ne s'agirait rien de moins que de supprimer l'échelon départemental si utile aux populations et de museler les communes en supprimant leurs dernières marges de manœuvre notamment en termes de compétences et de moyens financiers. Cela, nous ne pouvons pas l'accepter.*

*C'est pourquoi, pour nous, la métropole du Grand Paris fera référence mondialement si, et seulement si, les communes, les départements et la région sont préservés et si les élu-e-s de ces trois collectivités coopèrent librement pour répondre aux besoins de partage équitable des richesses et des innovations. Ils sont les garants depuis les quarante dernières années, marquées par la décentralisation, que les citoyens en banlieue peuvent relever les grands défis de la République profitables à toute la société.*

*Monsieur le Président Macron, faire avec tous et toutes, les transformations économiques, écologiques et sociales du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est cela pour nous, à Villeneuve-Saint-Georges le grand pari de la métropole et des territoires. »*

## **M. POIRET**

À la suite de l'intervention que j'ai faite lors du débat des orientations budgétaires, nous sommes sensibles à cette question de donner au territoire et aux collectivités territoriales, la capacité de mener les actions et les compétences qui leur sont conférées par l'État. De ce fait, nous sommes également sensibles au soin de mener une métropole inclusive qui permettrait à chacun de trouver sa place et de mettre en place les services du quotidien à l'échelon le plus idoine pour le permettre. De ce fait, notre groupe rejoindra le groupe *Front de Gauche* pour voter ce vœu et émettre le souhait que les projets dont il est fait mention puissent, à terme, conduire à une métropole inclusive et non pas à un vaste « Big bang » qui ne mènerait pas à grand-chose.

**Le Conseil municipal,**

**Par 29 voix pour,  
Michel FAÏSSE ayant voté contre.**

\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

